

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle
ARRONDISSEMENT
Nancy
CANTON
Meine-au-Saintois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU SAINTOIS
Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril 2026, à vingt heures, le conseil communautaire, convoqué le 17/04/2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison des Animations de Vaudigny, sous la présidence de M. Philippe LEPAPE, Président.

Afférents au conseil communautaire	69
Procurations	5
Votants	62

Date de la convocation
17/04/2026

Date d'affichage
04/05/2026

Objet de la délibération :
Délégations d'attribution du conseil communautaire au président de la CCPS

N°027/2026

PRÉSENTS : M. VOINOT Etienne ; Mme PORTELLI Christine (suppléante) ; M. LEMOINE Dominique ; M. THOMASSIN Jean-Philippe ; Mme MOREL Florie ; M. CHIARAVALLI Bruno ; M. ROBERT Jean-Paul ; M. FAYS Xavier ; Mme PARADIS Pauline ; M. TIMON Yann ; M. ANTOINE Jean-Louis ; Mme HAYE Bénédicte ; Mme RICHARDOT Agnès ; M. DEPRUGNEY Eric ; M. PIERRAT Eric ; M. SAINT MIHIEL Mathieu ; M. DE DONCKER Jean-Pierre ; M. KLEIN Jérôme ; M. HENRY Jean-Raphaël ; Mme SCHLACHTER Marie-Madeleine ; M. PY François ; M. PARGON Nicolas ; M. MARLIER Jean-Marie ; Mme BOUVIER Marie-Hélène ; M. JEANDEL Christophe ; M. PEIGNIER Bernard ; Mme PERNOT-TREVILLOT Geneviève ; M. MOREAU Francis (suppléant) ; M. BARBEZANT Maurice ; M. LEMARQUIS Didier ; M. DAVILLER Sébastien ; Mme CLAUDE Dominique ; Mme VUILLAUME Sandrine (suppléante) ; Mme GELOT Françoise ; M. ARNOLD Rudy ; M. LAURENT Michel ; M. STOTE Eric ; M. MANGIN Jacques ; Mme GRIFFATON Anne-Marie (suppléante) ; M. TROTOT Francis ; M. CARLIER Johann ; M. NICOLAS Thierry ; M. MARCHAL Pierre ; M. BERGER Michel ; M. LANG Jean-Louis ; Mme CLEMENT Stéphanie ; M. LEPAPE Philippe ; M. STOLL Vincent ; M. TOUSSAINT-NOVIAnt François ; M. COLIN Stéphane ; Mme HIÉ Stéphanie ; M. MOUGENOT Alain ; Mme QUINTOIS Sylvie ; M. LACQUEMANT Rémy ; Mme MALGLAIVE Mireille ; M. BECKER Didier (suppléant) ; Mme NOEL Nadia ; M. FRANCOIS Marc et M. ZIMMER Alexandre.

ABSENTS : M. MARTIN Michaël ; M. DUBREUCQ Jean-Loup et M. DE MITRY Jean-Hyacinthe.

EXCUSES : Mme MEYER Brigitte ; M. BOULANGER Jean-Marc ; M. DIDIER Stéphane ; M. PERROTEZ Eric ; M. CHESINI Romuald ; M. BERGÉ Olivier ; M. BRUNNER Gauthier ; Mme BRETON Clara ; Mme GRECO Valérie ; M. THOMAS Didier ; M. JUNQUA Patrice et M. CLAUDE Philippe.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, M. Stéphane COLIN a été élu secrétaire.

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-10, L. 5211-2 et L. 2122-17 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19/12/2012, portant création et adoption des statuts de la communauté de communes du Pays du Saintois ;



Considérant que le conseil communautaire peut déléguer une partie de ses attributions au président ou au bureau, dans les conditions prévues par l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales

Considérant que le président rend compte à chaque réunion du conseil communautaire de l'exercice des attributions déléguées ;

DÉCIDE à l'unanimité de :

1. arrêter et modifier l'affectation des propriétés communautaires utilisées par les services publics communautaires ;
2. prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 80 000 € H.T, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
3. décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;
4. passer les contrats d'assurance ;
5. créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;
6. accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
7. décider l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 4600 € ;
8. fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués huissiers de justice et experts ;
9. fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux le montant des offres de l'EPCI à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;
10. intenter au nom de la communauté de communes, dans toute affaire relevant des compétences communautaires, les actions en justice ou de défendre la communauté dans les actions intentées contre elle, auprès de toute juridiction.
11. de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de l'EPCI.
12. accepter les règlements d'un montant inférieur à 30 000 euros, relatifs :
 - aux indemnités d'assurance pour le personnel et sur sinistre
 - aux avoirs, suite à une régularisation sur facture, des prestataires de la CCPS,
 - aux subventions des partenaires institutionnels de la CCPS.

Conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales, la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département pour le contrôle de légalité et fera l'objet des mesures de publicité prévues par la réglementation en vigueur.

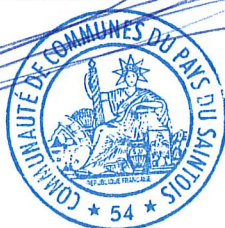
Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale 5 place de la Carrière, C.O. n°20038, 54036 NANCY CEDEX, soit par voie électronique à partir du site de téléprocédure : <http://www.telerecours.fr>

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture

le 04/05/2026

Et Publication ou Notification

Le 04/05/2026



Fait et délibéré à Vaudigny
Le président de la Communauté de Communes
du
PAYS DU SAINTOIS

Philippe LEPAPE,



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT

Nancy

CANTON

Meine-au-Saintois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU SAINTOIS

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril 2026, à vingt heures, le conseil communautaire, convoqué le 17/04/2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison des Animations de Vaudigny, sous la présidence de M. Philippe LEPAPE, Président.

Afférents au conseil communautaire	69
Procurations	5
Votants	62

Date de la convocation

17/04/2026

Date d'affichage

04/05/2026

Objet de la délibération :

Indemnités de fonction du président, des vice-présidents, des conseillers membres du bureau titulaires d'une délégation de fonction et des conseillers sans délégation de fonction

N°028/2026

PRÉSENTS : M. VOINOT Etienne ; Mme PORTELLI Christine (suppléante) ; M. LEMOINE Dominique ; M. THOMASSIN Jean-Philippe ; Mme MOREL Florie ; M. CHIARAVALLI Bruno ; M. ROBERT Jean-Paul ; M. FAYS Xavier ; Mme PARADIS Pauline ; M. TIMON Yann ; M. ANTOINE Jean-Louis ; Mme HAYE Bénédicte ; Mme RICHARDOT Agnès ; M. DEPRUGNEY Eric ; M. PIERRAT Eric ; M. SAINT MIHIEL Mathieu ; M. DE DONCKER Jean-Pierre ; M. KLEIN Jérôme ; M. HENRY Jean-Raphaël ; Mme SCHLACHTER Marie-Madeleine ; M. PY François ; M. PARGON Nicolas ; M. MARLIER Jean-Marie ; Mme BOUVIER Marie-Hélène ; M. JEANDEL Christophe ; M. PEIGNIER Bernard ; Mme PERNOT-TREVILLOT Geneviève ; M. MOREAU Francis (suppléant) ; M. BARBEZANT Maurice ; M. LEMARQUIS Didier ; M. DAVILLER Sébastien ; Mme CLAUDE Dominique ; Mme VUILLAUME Sandrine (suppléante) ; Mme GELOT Françoise ; M. ARNOLD Rudy ; M. LAURENT Michel ; M. STOTE Eric ; M. MANGIN Jacques ; Mme GRIFFATON Anne-Marie (suppléante) ; M. TROTOT Francis ; M. CARLIER Johann ; M. NICOLAS Thierry ; M. MARCHAL Pierre ; M. BERGER Michel ; M. LANG Jean-Louis ; Mme CLEMENT Stéphanie ; M. LEPAPE Philippe ; M. STOLL Vincent ; M. TOUSSAINT-NOVIAnt François ; M. COLIN Stéphane ; Mme HIÉ Stéphanie ; M. MOUGENOT Alain ; Mme QUINTOIS Sylvie ; M. LACQUEMANT Rémy ; Mme MALGLAIVE Mireille ; M. BECKER Didier (suppléant) ; Mme NOEL Nadia ; M. FRANCOIS Marc et M. ZIMMER Alexandre.

ABSENTS : M. MARTIN Michaël ; M. DUBREUCQ Jean-Loup et M. DE MITRY Jean-Hyacinthe.

EXCUSES : Mme MEYER Brigitte ; M. BOULANGER Jean-Marc ; M. DIDIER Stéphane ; M. PERROTEZ Eric ; M. CHESINI Romuald ; M. BERGÉ Olivier ; M. BRUNNER Gauthier ; Mme BRETON Clara ; Mme GRECO Valérie ; M. THOMAS Didier ; M. JUNQUA Patrice et M. CLAUDE Philippe.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, M. Stéphane COLIN a été élu secrétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-12 ;

Considérant que lorsque l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation ;

Considérant que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale ;

Considérant que pour une communauté de communes de 10 000 à 19 999 habitants, l'article R. 5214-1 pour les CC, du code général des collectivités territoriales fixe :

- le montant de l'indemnité maximale de président à 48.75 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- le montant de l'indemnité maximale de vice-président à 20.63 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- le montant de l'indemnité maximale de conseiller délégué à 6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

Considérant que les conseillers communautaires auxquels le président a délégué une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité ;

Considérant que le conseil communautaire peut attribuer une indemnité pour l'exercice du mandat de conseiller communautaire ;

Considérant que toute délibération de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée concernée.

DÉCIDE à l'unanimité

1° Des indemnités suivantes à compter du 29 avril 2026 :

	Taux maximal par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Taux retenu de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
Président	48.75 %	48.75 %
Vice-Président	20.63 %	20.63 %
Conseiller communautaire délégué	6 %	0 %
Conseiller communautaire	0%	0%

2° De prélever les dépenses d'indemnités de fonction sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la communauté pour les exercices 2026-2031.

Annexe : tableau récapitulatif des indemnités

Conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales, la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département pour le contrôle de légalité et fera l'objet des mesures de publicité prévues par la réglementation en vigueur.
Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale 5 place de la Carrière, C.O. n°20038, 54036 NANCY CEDEX, soit par voie électronique à partir du site de téléprocédure : <http://www.telerecours.fr>

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture

le 04/05/2026

Et Publication ou Notification
Le 04/05/2026



Fait et délibéré à Vaudigny
Le président de la Communauté de Communes
du
PAYS DU SAINTOIS

Philippe LÉPAPE



Annexe à la délibération n °28/2026

Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil communautaire

Fonctions	Taux appliqués	Montants mensuels bruts
Président	48.75 %	2003.88 €
1 ^{er} Vice- Président	20.63 %	848 €
2 ^{-ème} Vice- Président	20.63 %	848 €
3 ^{-ème} Vice- Président	20.63 %	848 €
4 ^{-ème} Vice- Président	20.63 %	848 €
5 ^{-ème} Vice- Président	20.63 %	848 €
6 ^{-ème} Vice- Président	20.63 %	848 €
Conseiller communautaire délégué	0	0
Conseiller communautaire	0	0

Le président de la Communauté de
Communes du
PAYS DU SAINTOIS

Philippe LEPAPE



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle
ARRONDISSEMENT
Nancy
CANTON
Meine-au-Saintois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU SAINTOIS
Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril 2026, à vingt heures, le conseil communautaire, convoqué le 17/04/2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison des Animations de Vaudigny, sous la présidence de M. Philippe LEPAPE, Président.

Afférents au conseil communautaire	69
Procurations	5
Votants	62

Date de la convocation
17/04/2026

Date d'affichage
04/05/2026

Objet de la délibération :

Délégués au Syndicat Mixte de la
Multipôle sud Lorraine :

N°029/2026

PRÉSENTS : M. VOINOT Etienne ; Mme PORTELLI Christine (suppléante) ; M. LEMOINE Dominique ; M. THOMASSIN Jean-Philippe ; Mme MOREL Florie ; M. CHIARAVALLI Bruno ; M. ROBERT Jean-Paul ; M. FAYS Xavier ; Mme PARADIS Pauline ; M. TIMON Yann ; M. ANTOINE Jean-Louis ; Mme HAYE Bénédicte ; Mme RICHARDOT Agnès ; M. DEPRUGNEY Eric ; M. PIERRAT Eric ; M. SAINT MIHIEL Mathieu ; M. DE DONCKER Jean-Pierre ; M. KLEIN Jérôme ; M. HENRY Jean-Raphaël ; Mme SCHLACHTER Marie-Madeleine ; M. PY François ; M. PARGON Nicolas ; M. MARLIER Jean-Marie ; Mme BOUVIER Marie-Hélène ; M. JEANDEL Christophe ; M. PEIGNIER Bernard ; Mme PERNOT-TREVILLOT Geneviève ; M. MOREAU Francis (suppléant) ; M. BARBEZANT Maurice ; M. LEMARQUIS Didier ; M. DAVILLER Sébastien ; Mme CLAUDE Dominique ; Mme VUILLAUME Sandrine (suppléante) ; Mme GELOT Françoise ; M. ARNOLD Rudy ; M. LAURENT Michel ; M. STOTE Eric ; M. MANGIN Jacques ; Mme GRIFFATON Anne-Marie (suppléante) ; M. TROTOT Francis ; M. CARLIER Johann ; M. NICOLAS Thierry ; M. MARCHAL Pierre ; M. BERGER Michel ; M. LANG Jean-Louis ; Mme CLEMENT Stéphanie ; M. LEPAPE Philippe ; M. STOLL Vincent ; M. TOUSSAINT-NOVIANTE François ; M. COLIN Stéphane ; Mme HIÉ Stéphanie ; M. MOUGENOT Alain ; Mme QUINTOIS Sylvie ; M. LACQUEMANT Rémy ; Mme MALGLAIVE Mireille ; M. BECKER Didier (suppléant) ; Mme NOEL Nadia ; M. FRANCOIS Marc et M. ZIMMER Alexandre.

ABSENTS : M. MARTIN Michaël ; M. DUBREUCQ Jean-Loup et M. DE MITRY Jean-Hyacinthe.

EXCUSES : Mme MEYER Brigitte ; M. BOULANGER Jean-Marc ; M. DIDIER Stéphane ; M. PERROTEZ Eric ; M. CHESINI Romuald ; M. BERGÉ Olivier ; M. BRUNNER Gauthier ; Mme BRETON Clara ; Mme GRECO Valérie ; M. THOMAS Didier ; M. JUNQUA Patrice et M. CLAUDE Philippe.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, M. Stéphane COLIN a été élu secrétaire.

Le syndicat Mixte de la multipôle Nancy Sud Lorraine est un établissement public de coopération entre les 13 intercommunalités composant le sud de la Meurthe-et-Moselle.

Fédérées autour du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), document de planification stratégique approuvé depuis 2013, la Multipôle coordonne les coopérations et elle est destinée à promouvoir un modèle de développement durable ainsi que l'aménagement du territoire infra-départemental et infra-

régional. Son champ d'action comprend, afin de répondre à ces objectifs, le développement économique, la promotion de l'innovation, la recherche, l'aménagement de l'espace, et le développement des infrastructures et des services de transport.

Au vu de la population de la CCPS (14616 habitants), le nombre de délégués au pôle métropolitain est de 3 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Il est souhaitable que le Président ainsi que le vice-président en charge de l'aménagement siègent au pôle.

Sont candidats :

-Titulaires :

Philippe LEPAPE

Christophe JEANDEL

Marie-Hélène BOUVIER

Suppléants :

Jean Paul ROBERT

Jean louis LANG

Suite au vote, à l'unanimité, les délégués titulaires de la Multipôle pour la CC du Pays du Saintois sont :

Philippe LEPAPE

Christophe JEANDEL

Marie-Hélène BOUVIER

Et en délégués suppléants :

Jean Paul ROBERT

Jean louis LANG

*Conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales, la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département pour le contrôle de légalité et fera l'objet des mesures de publicité prévues par la réglementation en vigueur.
Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale 5 place de la Carrière, C.O. n°20038, 54036 NANCY CEDEX, soit par voie électronique à partir du site de téléprocédure : <http://www.telerecours.fr>*

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture

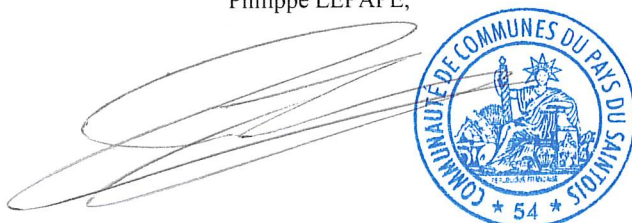
le 04/05/2026

Et Publication ou Notification
Le 04/05/2026



Fait et délibéré à Vaudigny
Le président de la Communauté de Communes
du
PAYS DU SAINTOIS

Philippe LEPAPE,



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle
ARRONDISSEMENT
Nancy
CANTON
Meine-au-Saintois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU SAINTOIS
Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril 2026, à vingt heures, le conseil communautaire, convoqué le 17/04/2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison des Animations de Vaudigny, sous la présidence de M. Philippe LEPAPE, Président.

Afférents au conseil communautaire	69
Procurations	5
Votants	62

Date de la convocation
17/04/2026

Date d'affichage
04/05/2026

Objet de la délibération :

Délégués au
Pays Terres de Lorraine

N°030/2026

PRÉSENTS : M. VOINOT Etienne ; Mme PORTELLI Christine (suppléante) ; M. LEMOINE Dominique ; M. THOMASSIN Jean-Philippe ; Mme MOREL Florie ; M. CHIARAVALLI Bruno ; M. ROBERT Jean-Paul ; M. FAYS Xavier ; Mme PARADIS Pauline ; M. TIMON Yann ; M. ANTOINE Jean-Louis ; Mme HAYE Bénédicte ; Mme RICHARDOT Agnès ; M. DEPRUGNEY Eric ; M. PIERRAT Eric ; M. SAINT MIHIEL Mathieu ; M. DE DONCKER Jean-Pierre ; M. KLEIN Jérôme ; M. HENRY Jean-Raphaël ; Mme SCHLACHTER Marie-Madeleine ; M. PY François ; M. PARGON Nicolas ; M. MARLIER Jean-Marie ; Mme BOUVIER Marie-Hélène ; M. JEANDEL Christophe ; M. PEIGNIER Bernard ; Mme PERNOT-TREVILLOT Geneviève ; M. MOREAU Francis (suppléant) ; M. BARBEZANT Maurice ; M. LEMARQUIS Didier ; M. DAVILLER Sébastien ; Mme CLAUDE Dominique ; Mme VUILLAUME Sandrine (suppléante) ; Mme GELOT Françoise ; M. ARNOLD Rudy ; M. LAURENT Michel ; M. STOTE Eric ; M. MANGIN Jacques ; Mme GRIFFATON Anne-Marie (suppléante) ; M. TROTOT Francis ; M. CARLIER Johann ; M. NICOLAS Thierry ; M. MARCHAL Pierre ; M. BERGER Michel ; M. LANG Jean-Louis ; Mme CLEMENT Stéphanie ; M. LEPAPE Philippe ; M. STOLL Vincent ; M. TOUSSAINT-NOVIAnt François ; M. COLIN Stéphane ; Mme HIÉ Stéphanie ; M. MOUGENOT Alain ; Mme QUINTOIS Sylvie ; M. LACQUEMANT Rémy ; Mme MALGLAIVE Mireille ; M. BECKER Didier (suppléant) ; Mme NOEL Nadia ; M. FRANCOIS Marc et M. ZIMMER Alexandre.

ABSENTS : M. MARTIN Michaël ; M. DUBREUCQ Jean-Loup et M. DE MITRY Jean-Hyacinthe.

EXCUSES : Mme MEYER Brigitte ; M. BOULANGER Jean-Marc ; M. DIDIER Stéphanie ; M. PERROTEZ Eric ; M. CHESINI Romuald ; M. BERGÉ Olivier ; M. BRUNNER Gauthier ; Mme BRETON Clara ; Mme GRECO Valérie ; M. THOMAS Didier ; M. JUNQUA Patrice et M. CLAUDE Philippe.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, M. Stéphane COLIN a été élu secrétaire.

Cette association de coopération regroupant les CC des Terres Toulaises, de Moselle et Madon, du Pays de Colombey sud Toulais, et du Pays du Saintois est une aide et un partenaire précieux dans les domaines de la création d'entreprise, du développement économique, du tourisme, du conseil en énergie et des transition écologiques, de l'emploi et dans la mutualisation d'expériences entre les différentes communautés de communes du Pays.

Désignation de deux délégués titulaires et un suppléant :

Il est préférable que le président de l'EPCI siège à cette instance.

Sont candidats :

Titulaires :

-Philippe LEPAPE

-Stéphane COLIN

Suppléant :

-Jean-Loup DUBREUCQ

Suite au vote, à l'unanimité, les délégués titulaires au Pays Terres de Lorraine pour la CC du Pays du Saintois sont :

Philippe LEPAPE

STEPHANE COLIN

Et en délégué suppléant :

-Jean-Loup DUBREUCQ

*Conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales, la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département pour le contrôle de légalité et fera l'objet des mesures de publicité prévues par la réglementation en vigueur.
Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale 5 place de la Carrière, C.O. n°20038, 54036 NANCY CEDEX, soit par voie électronique à partir du site de téléprocédure : <http://www.telerecours.fr>*

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture

le 04/05/2026

Et Publication ou Notification
Le 04/05/2026

Fait et délibéré à Vaudigny
Le président de la Communauté de Communes
du
PAYS DU SAINTOIS

Philippe LEPAPE,



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle
ARRONDISSEMENT
Nancy
CANTON
Meine-au-Saintois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU SAINTOIS
Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril 2026, à vingt heures, le conseil communautaire, convoqué le 17/04/2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison des Animations de Vaudigny, sous la présidence de M. Philippe LEPAPE, Président.

Afférents au conseil communautaire	69
Procurations	5
Votants	62

Date de la convocation
17/04/2026

Date d'affichage
04/05/2026

Objet de la délibération :

Délégués au
Comité LEADER et commission
économique

N°031/2026

PRÉSENTS : M. VOINOT Etienne ; Mme PORTELLI Christine (suppléante) ; M. LEMOINE Dominique ; M. THOMASSIN Jean-Philippe ; Mme MOREL Florie ; M. CHIARAVALLI Bruno ; M. ROBERT Jean-Paul ; M. FAYS Xavier ; Mme PARADIS Pauline ; M. TIMON Yann ; M. ANTOINE Jean-Louis ; Mme HAYE Bénédicte ; Mme RICHARDOT Agnès ; M. DEPRUGNEY Eric ; M. PIERRAT Eric ; M. SAINT MIHIEL Mathieu ; M. DE DONCKER Jean-Pierre ; M. KLEIN Jérôme ; M. HENRY Jean-Raphaël ; Mme SCHLACHTER Marie-Madeleine ; M. PY François ; M. PARGON Nicolas ; M. MARLIER Jean-Marie ; Mme BOUVIER Marie-Hélène ; M. JEANDEL Christophe ; M. PEIGNIER Bernard ; Mme PERNOT-TREVILLOT Geneviève ; M. MOREAU Francis (suppléant) ; M. BARBEZANT Maurice ; M. LEMARQUIS Didier ; M. DAVILLER Sébastien ; Mme CLAUDE Dominique ; Mme VUILLAUME Sandrine (suppléante) ; Mme GELOT Françoise ; M. ARNOLD Rudy ; M. LAURENT Michel ; M. STOTE Eric ; M. MANGIN Jacques ; Mme GRIFFATON Anne-Marie (suppléante) ; M. TROTOT Francis ; M. CARLIER Johann ; M. NICOLAS Thierry ; M. MARCHAL Pierre ; M. BERGER Michel ; M. LANG Jean-Louis ; Mme CLEMENT Stéphanie ; M. LEPAPE Philippe ; M. STOLL Vincent ; M. TOUSSAINT-NOVIANTE François ; M. COLIN Stéphane ; Mme HIÉ Stéphanie ; M. MOUGENOT Alain ; Mme QUINTOIS Sylvie ; M. LACQUEMANT Rémy ; Mme MALGLAIVE Mireille ; M. BECKER Didier (suppléant) ; Mme NOEL Nadia ; M. FRANCOIS Marc et M. ZIMMER Alexandre.

ABSENTS : M. MARTIN Michaël ; M. DUBREUCQ Jean-Loup et M. DE MITRY Jean-Hyacinthe.

EXCUSES : Mme MEYER Brigitte ; M. BOULANGER Jean-Marc ; M. DIDIER Stéphane ; M. PERROTEZ Eric ; M. CHESINI Romuald ; M. BERGÉ Olivier ; M. BRUNNER Gauthier ; Mme BRETON Clara ; Mme GRECO Valérie ; M. THOMAS Didier ; M. JUNQUA Patrice et M. CLAUDE Philippe.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, M. Stéphane COLIN a été élu secrétaire.

Le comité de programmation LEADER est l'instance qui examine les dossiers de demande de subvention. Il suit également la mise en œuvre de stratégie globale du programme LEADER (« Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale »), et procède le cas échéant à des ajustements.

Rappel : le programme Leader est une initiative de l'Union Européenne pour soutenir des projets de développement rural lancés au niveau local afin de revitaliser les zones rurales et de créer des emplois. Elle est alimentée par le Fonds européen agricole pour le développement rural. Leader est un axe du FEADER.

Désignation de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants :

Sont candidats :

Titulaires :

Christophe JEANDEL

Marie-Hélène BOUVIER

Suppléants :

-Stéphanie HIÉ

-Jean-Raphaël HENRY

Suite au vote, à l'unanimité, les délégués titulaires au Comité LEADER pour la CC du Pays du Saintois sont :

Titulaires :

Christophe JEANDEL

Marie-Hélène BOUVIER

Suppléants :

-Stéphanie HIÉ

-Jean-Raphaël HENRY

Il est également validé à l'unanimité que le vice-Président en charge de l'économie, M. Christophe JEANDEL est désigné en tant que vice-Président à la commission économique du Pays Terres de lorraine.

*Conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales, la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département pour le contrôle de légalité et fera l'objet des mesures de publicité prévues par la réglementation en vigueur.
Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale 5 place de la Carrière, C.O. n°20038, 54036 NANCY CEDEX, soit par voie électronique à partir du site de téléprocédure : <http://www.telerecours.fr>*

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture

le 04/05/2026

Et Publication ou Notification
Le 04/05/2026



Fait et délibéré à Vaudigny
Le président de la Communauté de Communes
du
PAYS DU SAINTOIS

Philippe LEPAPE,



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT

Nancy

CANTON

Meine-au-Saintois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU SAINTOIS
Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril 2026, à vingt heures, le conseil communautaire, convoqué le 17/04/2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison des Animations de Vaudigny, sous la présidence de M. Philippe LEPAPE, Président.

Afférents au conseil communautaire	69
Procurations	5
Votants	62

Date de la convocation
17/04/2026

Date d'affichage
04/05/2026

Objet de la délibération :

Délégués à la maison de l'emploi
(MDE)

N°032/2026

PRÉSENTS : M. VOINOT Etienne ; Mme PORTELLI Christine (suppléante) ; M. LEMOINE Dominique ; M. THOMASSIN Jean-Philippe ; Mme MOREL Florie ; M. CHIARAVALLI Bruno ; M. ROBERT Jean-Paul ; M. FAYS Xavier ; Mme PARADIS Pauline ; M. TIMON Yann ; M. ANTOINE Jean-Louis ; Mme HAYE Bénédicte ; Mme RICHARDOT Agnès ; M. DEPRUGNEY Eric ; M. PIERRAT Eric ; M. SAINT MIHIEL Mathieu ; M. DE DONCKER Jean-Pierre ; M. KLEIN Jérôme ; M. HENRY Jean-Raphaël ; Mme SCHLACHTER Marie-Madeleine ; M. PY François ; M. PARGON Nicolas ; M. MARLIER Jean-Marie ; Mme BOUVIER Marie-Hélène ; M. JEANDEL Christophe ; M. PEIGNIER Bernard ; Mme PERNOT-TREVILLOT Geneviève ; M. MOREAU Francis (suppléant) ; M. BARBEZANT Maurice ; M. LEMARQUIS Didier ; M. DAVILLER Sébastien ; Mme CLAUDE Dominique ; Mme VUILLAUME Sandrine (suppléante) ; Mme GELOT Françoise ; M. ARNOLD Rudy ; M. LAURENT Michel ; M. STOTE Eric ; M. MANGIN Jacques ; Mme GRIFFATON Anne-Marie (suppléante) ; M. TROTOT Francis ; M. CARLIER Johann ; M. NICOLAS Thierry ; M. MARCHAL Pierre ; M. BERGER Michel ; M. LANG Jean-Louis ; Mme CLEMENT Stéphanie ; M. LEPAPE Philippe ; M. STOLL Vincent ; M. TOUSSAINT-NOVIANT François ; M. COLIN Stéphane ; Mme HIÉ Stéphanie ; M. MOUGENOT Alain ; Mme QUINTOIS Sylvie ; M. LACQUEMANT Rémy ; Mme MALGLAIVE Mireille ; M. BECKER Didier (suppléant) ; Mme NOEL Nadia ; M. FRANCOIS Marc et M. ZIMMER Alexandre.

ABSENTS : M. MARTIN Michaël ; M. DUBREUCQ Jean-Loup et M. DE MITRY Jean-Hyacinte.

EXCUSES : Mme MEYER Brigitte ; M. BOULANGER Jean-Marc ; M. DIDIER Stéphane ; M. PERROTEZ Eric ; M. CHESINI Romuald ; M. BERGÉ Olivier ; M. BRUNNER Gauthier ; Mme BRETON Clara ; Mme GRECO Valérie ; M. THOMAS Didier ; M. JUNQUA Patrice et M. CLAUDE Philippe.

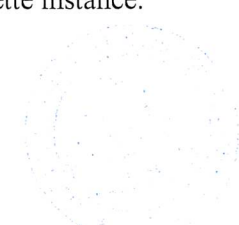
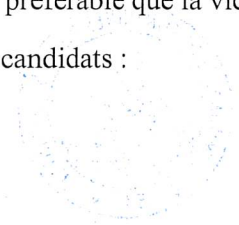
Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, M. Stéphane COLIN a été élu secrétaire.

La Maison De l'Emploi (MDE) en Pays Terre de Lorraine est gratuite, c'est le Pays Terre qui finance la MDE.

Désignation d'un délégué titulaire et deux suppléants :

Il est préférable que la vice-président en charge de l'insertion-emploi siège à cette instance.

Sont candidats :



-1 titulaire : Marie Hélène BOUVIER

2 suppléants :

-Remy LACQUEMANT

-Stéphanie CLÉMENT

Suite au vote, à l'unanimité, les délégués titulaires et suppléants à la MDE pour la CC du Pays du Saintois sont :

Titulaire :

Marie-Hélène BOUVIER

Suppléants :

-Remy LACQUEMANT

-Stéphanie CLÉMENT

*Conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales, la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département pour le contrôle de légalité et fera l'objet des mesures de publicité prévues par la réglementation en vigueur.
Conformément à l'article R421-I du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale 5 place de la Carrière, C.O. n°20038, 54036 NANCY CEDEX, soit par voie électronique à partir du site de téléprocédure : <http://www.telerecours.fr>*

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture

le 04/05/2026

Et Publication ou Notification
Le 04/05/2026



Fait et délibéré à Vaudigny
Le président de la Communauté de Communes
du
PAYS DU SAINTOIS

Philippe LEPAPE,



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle
ARRONDISSEMENT
Nancy
CANTON
Meine-au-Saintois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU SAINTOIS
Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril 2026, à vingt heures, le conseil communautaire, convoqué le 17/04/2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison des Animations de Vaudigny, sous la présidence de M. Philippe LEPAPE, Président.

Afférents au conseil communautaire	69
Procurations	5
Votants	62

Date de la convocation
17/04/2026

Date d'affichage
04/05/2026

Objet de la délibération :

Délégués à la Mission Locale

N°033/2026

PRÉSENTS : M. VOINOT Etienne ; Mme PORTELLI Christine (suppléante) ; M. LEMOINE Dominique ; M. THOMASSIN Jean-Philippe ; Mme MOREL Florie ; M. CHIARAVALLI Bruno ; M. ROBERT Jean-Paul ; M. FAYS Xavier ; Mme PARADIS Pauline ; M. TIMON Yann ; M. ANTOINE Jean-Louis ; Mme HAYE Bénédicte ; Mme RICHARDOT Agnès ; M. DEPRUGNEY Eric ; M. PIERRAT Eric ; M. SAINT MIHIEL Mathieu ; M. DE DONCKER Jean-Pierre ; M. KLEIN Jérôme ; M. HENRY Jean-Raphaël ; Mme SCHLACHTER Marie-Madeleine ; M. PY François ; M. PARGON Nicolas ; M. MARLIER Jean-Marie ; Mme BOUVIER Marie-Hélène ; M. JEANDEL Christophe ; M. PEIGNIER Bernard ; Mme PERNOT-TREVILLOT Geneviève ; M. MOREAU Francis (suppléant) ; M. BARBEZANT Maurice ; M. LEMARQUIS Didier ; M. DAVILLER Sébastien ; Mme CLAUDE Dominique ; Mme VUILLAUME Sandrine (suppléante) ; Mme GELOT Françoise ; M. ARNOLD Rudy ; M. LAURENT Michel ; M. STOTE Eric ; M. MANGIN Jacques ; Mme GRIFFATON Anne-Marie (suppléante) ; M. TROTOT Francis ; M. CARLIER Johann ; M. NICOLAS Thierry ; M. MARCHAL Pierre ; M. BERGER Michel ; M. LANG Jean-Louis ; Mme CLEMENT Stéphanie ; M. LEPAPE Philippe ; M. STOLL Vincent ; M. TOUSSAINT-NOVIAnt François ; M. COLIN Stéphane ; Mme HIÉ Stéphanie ; M. MOUGENOT Alain ; Mme QUINTOIS Sylvie ; M. LACQUEMANT Rémy ; Mme MALGLAIVE Mireille ; M. BECKER Didier (suppléant) ; Mme NOEL Nadia ; M. FRANCOIS Marc et M. ZIMMER Alexandre.

ABSENTS : M. MARTIN Michaël ; M. DUBREUCQ Jean-Loup et M. DE MITRY Jean-Hyacinthe.

EXCUSES : Mme MEYER Brigitte ; M. BOULANGER Jean-Marc ; M. DIDIER Stéphane ; M. PERROTEZ Eric ; M. CHESINI Romuald ; M. BERGÉ Olivier ; M. BRUNNER Gauthier ; Mme BRETON Clara ; Mme GRECO Valérie ; M. THOMAS Didier ; M. JUNQUA Patrice et M. CLAUDE Philippe.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, M. Stéphane COLIN a été élu secrétaire.

La mission locale est un espace d'intervention au service des jeunes (18-25 ans). Chaque jeune accueilli bénéficie d'un suivi personnalisé dans le cadre de ses démarches. Les structures d'accueil doivent apporter des réponses aux questions d'emploi, de formation mais aussi sur le logement ou la santé.

Désignation d'un délégué titulaire et de deux suppléants :

Il est préférable que la vice-présidente en charge de l'insertion-emploi siège à cette instance.
sont candidats :

-Titulaire : Marie-Hélène BOUVIER

-Suppléants : Stéphanie CLÉMENT et Geneviève PERNOT-TREVILLOT

Suite au vote, à l'unanimité, les délégués titulaires et suppléants à la Mission Locale pour la CC du Pays du Saintois sont :

Titulaire :

Marie-Hélène BOUVIER

Suppléants :

-Stéphanie CLEMENT

-Geneviève PERNOT-TREVILLOT

*Conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales, la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département pour le contrôle de légalité et fera l'objet des mesures de publicité prévues par la réglementation en vigueur.
Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale 5 place de la Carrière, C.O. n°20038, 54036 NANCY CEDEX, soit par voie électronique à partir du site de téléprocédure : <http://www.telerecours.fr>*

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture

le 04/05/2026

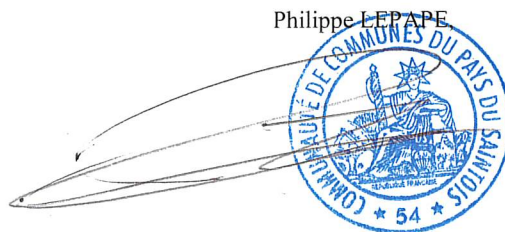
Et Publication ou Notification

Le 04/05/2026



Fait et délibéré à Vaudigny
Le président de la Communauté de Communes
du
PAYS DU SAINTOIS

Philippe LEPAPE



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle
ARRONDISSEMENT
Nancy
CANTON
Meine-au-Saintois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU SAINTOIS
Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril 2026, à vingt heures, le conseil communautaire, convoqué le 17/04/2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison des Animations de Vaudigny, sous la présidence de M. Philippe LEPAPE, Président.

Afférents au conseil communautaire	69
Procurations	5
Votants	62

Date de la convocation
17/04/2026

Date d'affichage
04/05/2026

Objet de la délibération :

Délégués au PFIL initiative
Terres de Lorraine

N°034/2026

PRÉSENTS : M. VOINOT Etienne ; Mme PORTELLI Christine (suppléante) ; M. LEMOINE Dominique ; M. THOMASSIN Jean-Philippe ; Mme MOREL Florie ; M. CHIARAVALLI Bruno ; M. ROBERT Jean-Paul ; M. FAYS Xavier ; Mme PARADIS Pauline ; M. TIMON Yann ; M. ANTOINE Jean-Louis ; Mme HAYE Bénédicte ; Mme RICHARDOT Agnès ; M. DEPRUGNEY Eric ; M. PIERRAT Eric ; M. SAINT MIHIEL Mathieu ; M. DE DONCKER Jean-Pierre ; M. KLEIN Jérôme ; M. HENRY Jean-Raphaël ; Mme SCHLACHTER Marie-Madeleine ; M. PY François ; M. PARGON Nicolas ; M. MARLIER Jean-Marie ; Mme BOUVIER Marie-Hélène ; M. JEANDEL Christophe ; M. PEIGNIER Bernard ; Mme PERNOT-TREVILLOT Geneviève ; M. MOREAU Francis (suppléant) ; M. BARBEZANT Maurice ; M. LEMARQUIS Didier ; M. DAVILLER Sébastien ; Mme CLAUDE Dominique ; Mme VUILLAUME Sandrine (suppléante) ; Mme GELOT Françoise ; M. ARNOLD Rudy ; M. LAURENT Michel ; M. STOTE Eric ; M. MANGIN Jacques ; Mme GRIFFATON Anne-Marie (suppléante) ; M. TROTOT Francis ; M. CARLIER Johann ; M. NICOLAS Thierry ; M. MARCHAL Pierre ; M. BERGER Michel ; M. LANG Jean-Louis ; Mme CLEMENT Stéphanie ; M. LEPAPE Philippe ; M. STOLL Vincent ; M. TOUSSAINT-NOVIAnt François ; M. COLIN Stéphane ; Mme HIÉ Stéphanie ; M. MOUGENOT Alain ; Mme QUINTOIS Sylvie ; M. LACQUEMANT Rémy ; Mme MALGLAIVE Mireille ; M. BECKER Didier (suppléant) ; Mme NOEL Nadia ; M. FRANCOIS Marc et M. ZIMMER Alexandre.

ABSENTS : M. MARTIN Michaël ; M. DUBREUCQ Jean-Loup et M. DE MITRY Jean-Hyacinthe.

EXCUSES : Mme MEYER Brigitte ; M. BOULANGER Jean-Marc ; M. DIDIER Stéphane ; M. PERROTEZ Eric ; M. CHESINI Romuald ; M. BERGÉ Olivier ; M. BRUNNER Gauthier ; Mme BRETON Clara ; Mme GRECO Valérie ; M. THOMAS Didier ; M. JUNQUA Patrice et M. CLAUDE Philippe.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, M. Stéphane COLIN a été élu secrétaire.

PFIL initiative Terres de Lorraine a pour objectif de promouvoir le prêt d'honneur au service des créateurs et des repreneurs d'entreprises. La plate-forme d'initiative locale fournit les services suivants : L'accueil, L'accompagnement, Le prêt d'honneur, Le parrainage, Le suivi après la création pour les porteurs de projets.

Désignation de 1 délégué titulaire et d'un délégué suppléant :

Sont candidats :

-Sebastien DAVILLER (titulaire)

-Pierre MARCHAL (suppléant)

Suite au vote, à l'unanimité, le délégué titulaire et suppléant au PFIL initiative Terres de Lorraine pour la CC du Pays du Saintois sont :

Titulaire :

-Sebastien DAVILLER (titulaire)

Suppléant :

- Pierre MARCHAL

*Conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales, la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département pour le contrôle de légalité et fera l'objet des mesures de publicité prévues par la réglementation en vigueur.
Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale 5 place de la Carrière, C.O. n°20038, 54036 NANCY CEDEX, soit par voie électronique à partir du site de téléprocédure : <http://www.telerecours.fr>*

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture

le 04/05/2026

Et Publication ou Notification
Le 04/05/2026



Fait et délibéré à Vaudigny
Le président de la Communauté de Communes
du
PAYS DU SAINTOIS

Philippe LEPAPE,



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT

Nancy

CANTON

Meine-au-Saintois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU SAINTOIS

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril 2026, à vingt heures, le conseil communautaire, convoqué le 17/04/2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison des Animations de Vaudigny, sous la présidence de M. Philippe LEPAPE, Président.

Afférents au conseil communautaire	69
Procurations	5
Votants	62

Date de la convocation

17/04/2026

Date d'affichage

04/05/2026

Objet de la délibération :

Collège d'élus : Office du Tourisme du Pays du Saintois

N°035/2026

PRÉSENTS : M. VOINOT Etienne ; Mme PORTELLI Christine (suppléante) ; M. LEMOINE Dominique ; M. THOMASSIN Jean-Philippe ; Mme MOREL Florie ; M. CHIARAVALLI Bruno ; M. ROBERT Jean-Paul ; M. FAYS Xavier ; Mme PARADIS Pauline ; M. TIMON Yann ; M. ANTOINE Jean-Louis ; Mme HAYE Bénédicte ; Mme RICHARDOT Agnès ; M. DEPRUGNEY Eric ; M. PIERRAT Eric ; M. SAINT MIHIEL Mathieu ; M. DE DONCKER Jean-Pierre ; M. KLEIN Jérôme ; M. HENRY Jean-Raphaël ; Mme SCHLACHTER Marie-Madeleine ; M. PY François ; M. PARGON Nicolas ; M. MARLIER Jean-Marie ; Mme BOUVIER Marie-Hélène ; M. JEANDEL Christophe ; M. PEIGNIER Bernard ; Mme PERNOT-TREVILLOT Geneviève ; M. MOREAU Francis (suppléant) ; M. BARBEZANT Maurice ; M. LEMARQUIS Didier ; M. DAVILLER Sébastien ; Mme CLAUDE Dominique ; Mme VUILLAUME Sandrine (suppléante) ; Mme GELOT Françoise ; M. ARNOLD Rudy ; M. LAURENT Michel ; M. STOTE Eric ; M. MANGIN Jacques ; Mme GRIFFATON Anne-Marie (suppléante) ; M. TROTOT Francis ; M. CARLIER Johann ; M. NICOLAS Thierry ; M. MARCHAL Pierre ; M. BERGER Michel ; M. LANG Jean-Louis ; Mme CLEMENT Stéphanie ; M. LEPAPE Philippe ; M. STOLL Vincent ; M. TOUSSAINT-NOVIAnt François ; M. COLIN Stéphane ; Mme HIÉ Stéphanie ; M. MOUGENOT Alain ; Mme QUINTOIS Sylvie ; M. LACQUEMANT Rémy ; Mme MALGLAIVE Mireille ; M. BECKER Didier (suppléant) ; Mme NOEL Nadia ; M. FRANCOIS Marc et M. ZIMMER Alexandre.

ABSENTS : M. MARTIN Michaël ; M. DUBREUCQ Jean-Loup et M. DE MITRY Jean-Hyacinthe.

EXCUSES : Mme MEYER Brigitte ; M. BOULANGER Jean-Marc ; M. DIDIER Stéphane ; M. PERROTEZ Eric ; M. CHESINI Romuald ; M. BERGÉ Olivier ; M. BRUNNER Gauthier ; Mme BRETON Clara ; Mme GRECO Valérie ; M. THOMAS Didier ; M. JUNQUA Patrice et M. CLAUDE Philippe.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, M. Stéphane COLIN a été élu secrétaire.

Création en décembre 2022 d'ODT sous forme associative, les statuts de l'association précise :

- Gouvernance, Président (3 collèges élus , actifs et socio-professionnels)
- Mission de l'association : accueil, information, commercialisation et promotion du territoire
- Partie financière : adhésions + subventions
- SiègE de l'association : CCPS
- Locaux, point d'information saisonnier : Sion

Une convention de délégation entre la CCPS et l'OT est en cours depuis juin 2023 .

Au regard du renouvellement des instances de la CCPS , l'office du Tourisme doit également effectuer une assemblée générale constitutive et désigner ces différents collègues.

La CCPS doit désigner son collègue d'élus : Vice-présidente au tourisme et 5 autres élus.

Sont candidats

Bénédicte HAYE,

Pierre MARCHAL,

Brigitte MEYER

Stéphanie CLEMENT,

Clara BRETON

Sylvie QUINTOIS

Suite au vote, à l'unanimité, les délégués titulaires du collège d'élus de l'OT du Pays du Saintois sont :

Bénédicte HAYE,

Pierre MARCHAL,

Brigitte MEYER

Stéphanie CLEMENT,

Clara BRETON

Sylvie QUINTOIS

Conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales, la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département pour le contrôle de légalité et fera l'objet des mesures de publicité prévues par la réglementation en vigueur.

Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale 5 place de la Carrière, C.O. n°20038, 54036 NANCY CEDEX, soit par voie électronique à partir du site de téléprocédure : <http://www.telerecours.fr>

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture

le 04/05/2026

Et Publication ou Notification
Le 04/05/2026



Fait et délibéré à Vaudigny
Le président de la Communauté de Communes
du
PAYS DU SAINTOIS

Philippe LEPAPE,



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle
ARRONDISSEMENT
Nancy
CANTON
Meine-au-Saintois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU SAINTOIS
Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril 2026, à vingt heures, le conseil communautaire, convoqué le 17/04/2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison des Animations de Vaudigny, sous la présidence de M. Philippe LEPAPE, Président.

Afférents au conseil communautaire	69
Procurations	5
Votants	62

Date de la convocation
17/04/2026

Date d'affichage
04/05/2026

Objet de la délibération :

SDE54 délégués CCPS

N°036/2026

PRÉSENTS : M. VOINOT Etienne ; Mme PORTELLI Christine (suppléante) ; M. LEMOINE Dominique ; M. THOMASSIN Jean-Philippe ; Mme MOREL Florie ; M. CHIARAVALLI Bruno ; M. ROBERT Jean-Paul ; M. FAYS Xavier ; Mme PARADIS Pauline ; M. TIMON Yann ; M. ANTOINE Jean-Louis ; Mme HAYE Bénédicte ; Mme RICHARDOT Agnès ; M. DEPRUGNEY Eric ; M. PIERRAT Eric ; M. SAINT MIHIEL Mathieu ; M. DE DONCKER Jean-Pierre ; M. KLEIN Jérôme ; M. HENRY Jean-Raphaël ; Mme SCHLACHTER Marie-Madeleine ; M. PY François ; M. PARGON Nicolas ; M. MARLIER Jean-Marie ; Mme BOUVIER Marie-Hélène ; M. JEANDEL Christophe ; M. PEIGNIER Bernard ; Mme PERNOT-TREVILLOT Geneviève ; M. MOREAU Francis (suppléant) ; M. BARBEZANT Maurice ; M. LEMARQUIS Didier ; M. DAVILLER Sébastien ; Mme CLAUDE Dominique ; Mme VUILLAUME Sandrine (suppléante) ; Mme GELOT Françoise ; M. ARNOLD Rudy ; M. LAURENT Michel ; M. STOTE Eric ; M. MANGIN Jacques ; Mme GRIFFATON Anne-Marie (suppléante) ; M. TROTOT Francis ; M. CARLIER Johann ; M. NICOLAS Thierry ; M. MARCHAL Pierre ; M. BERGER Michel ; M. LANG Jean-Louis ; Mme CLEMENT Stéphanie ; M. LEPAPE Philippe ; M. STOLL Vincent ; M. TOUSSAINT-NOVIAnt François ; M. COLIN Stéphane ; Mme HIÉ Stéphanie ; M. MOUGENOT Alain ; Mme QUINTOIS Sylvie ; M. LACQUEMANT Rémy ; Mme MALGLAIVE Mireille ; M. BECKER Didier (suppléant) ; Mme NOEL Nadia ; M. FRANCOIS Marc et M. ZIMMER Alexandre.

ABSENTS : M. MARTIN Michaël ; M. DUBREUCQ Jean-Loup et M. DE MITRY Jean-Hyacinthe.

EXCUSES : Mme MEYER Brigitte ; M. BOULANGER Jean-Marc ; M. DIDIER Stéphane ; M. PERROTEZ Eric ; M. CHESINI Romuald ; M. BERGÉ Olivier ; M. BRUNNER Gauthier ; Mme BRETON Clara ; Mme GRECO Valérie ; M. THOMAS Didier ; M. JUNQUA Patrice et M. CLAUDE Philippe.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, M. Stéphane COLIN a été élu secrétaire.

Vu code Le CGCT,

Syndicat mixte pour la distribution d'électricité.

Il n'y a pas de cotisation, mais une redevance de fonctionnement.

6 délégués devront être désignés : trois titulaires et trois suppléants.

L'élection doit s'effectuer à bulletin secret. Nous avons cependant la possibilité de l'effectuer à main levée après délibération du conseil à l'unanimité. Il est proposé au conseil communautaire d'effectuer ces désignations à main levée, la proposition est validée à l'unanimité.

Sont candidats :

Titulaires :

-Jérôme KLEIN, Pierre MARCHAL, Jean-Louis LANG

Suppléants :

-Didier LEMARQUIS, Jacques MANGIN, Sébastien DAVILLER

Suite au vote, à l'unanimité, Messieurs Jérôme KLEIN, Pierre MARCHAL, Jean-Louis LANG sont délégués titulaires et Messieurs Didier LEMARQUIS, Jacques MANGIN, Sébastien DAVILLER sont délégués suppléants.

Conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales, la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département pour le contrôle de légalité et fera l'objet des mesures de publicité prévues par la réglementation en vigueur.
Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale 5 place de la Carrière, C.O. n°20038, 54036 NANCY CEDEX, soit par voie électronique à partir du site de téléprocédure : <http://www.telerecours.fr>

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture

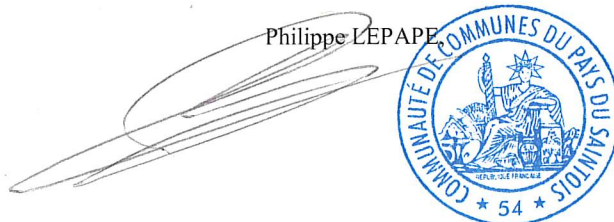
le 04/05/2026

Et Publication ou Notification
Le 04/05/2026



Fait et délibéré à Vaudigny
Le président de la Communauté de Communes
du
PAYS DU SAINTOIS

Philippe LÉPAPE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT

Nancy

CANTON

Meine-au-Saintois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU SAINTOIS

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril 2026, à vingt heures, le conseil communautaire, convoqué le 17/04/2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison des Animations de Vaudigny, sous la présidence de M. Philippe LEPAPE, Président.

Afférents au conseil communautaire	69
Procurations	5
Votants	62

Date de la convocation
17/04/2026

Date d'affichage
04/05/2026

Objet de la délibération :

SDAA 54 délégués CCPS

N°037/2026

PRÉSENTS : M. VOINOT Etienne ; Mme PORTELLI Christine (suppléante) ; M. LEMOINE Dominique ; M. THOMASSIN Jean-Philippe ; Mme MOREL Florie ; M. CHIARAVALLI Bruno ; M. ROBERT Jean-Paul ; M. FAYS Xavier ; Mme PARADIS Pauline ; M. TIMON Yann ; M. ANTOINE Jean-Louis ; Mme HAYE Bénédicte ; Mme RICHARDOT Agnès ; M. DEPRUGNEY Eric ; M. PIERRAT Eric ; M. SAINT MIHIEL Mathieu ; M. DE DONCKER Jean-Pierre ; M. KLEIN Jérôme ; M. HENRY Jean-Raphaël ; Mme SCHLACHTER Marie-Madeleine ; M. PY François ; M. PARGON Nicolas ; M. MARLIER Jean-Marie ; Mme BOUVIER Marie-Hélène ; M. JEANDEL Christophe ; M. PEIGNIER Bernard ; Mme PERNOT-TREVILLOT Geneviève ; M. MOREAU Francis (suppléant) ; M. BARBEZANT Maurice ; M. LEMARQUIS Didier ; M. DAVILLER Sébastien ; Mme CLAUDE Dominique ; Mme VUILLAUME Sandrine (suppléante) ; Mme GELOT Françoise ; M. ARNOLD Rudy ; M. LAURENT Michel ; M. STOTE Eric ; M. MANGIN Jacques ; Mme GRIFFATON Anne-Marie (suppléante) ; M. TROTOT Francis ; M. CARLIER Johann ; M. NICOLAS Thierry ; M. MARCHAL Pierre ; M. BERGER Michel ; M. LANG Jean-Louis ; Mme CLEMENT Stéphanie ; M. LEPAPE Philippe ; M. STOLL Vincent ; M. TOUSSAINT-NOVIANT François ; M. COLIN Stéphane ; Mme HIÉ Stéphanie ; M. MOUGENOT Alain ; Mme QUINTOIS Sylvie ; M. LACQUEMANT Rémy ; Mme MALGLAIVE Mireille ; M. BECKER Didier (suppléant) ; Mme NOEL Nadia ; M. FRANCOIS Marc et M. ZIMMER Alexandre.

ABSENTS : M. MARTIN Michaël ; M. DUBREUCQ Jean-Loup et M. DE MITRY Jean-Hyacinthe.

EXCUSES : Mme MEYER Brigitte ; M. BOULANGER Jean-Marc ; M. DIDIER Stéphane ; M. PERROTEZ Eric ; M. CHESINI Romuald ; M. BERGÉ Olivier ; M. BRUNNER Gauthier ; Mme BRETON Clara ; Mme GRECO Valérie ; M. THOMAS Didier ; M. JUNQUA Patrice et M. CLAUDE Philippe.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, M. Stéphane COLIN a été élu secrétaire.

Vu code Le CGCT,

Le Syndicat Départemental d'Assainissement Autonome de Meurthe-et-Moselle (SDAA 54) est un service public d'assainissement non collectif (SPANC).

Il a comme mission de service public du contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif.

Il assure également les missions d'accompagnement suivantes :

- le suivi des études diagnostic et de zonage de ses collectivités membres
- l'expertise technique et juridique auprès des collectivités membres
- le conseil pour un bon fonctionnement et un bon entretien des dispositifs et pour la réhabilitation de ces dispositifs auprès des usagers du service

Deux délégués devront être désignés : un titulaire et un suppléant.

L'élection doit s'effectuer à bulletin secret. Nous avons cependant la possibilité de l'effectuer à main levée après délibération du conseil à l'unanimité. Il est proposé au conseil communautaire d'effectuer ces désignations à main levée, la proposition est validée à l'unanimité.

Sont candidats :

-Titulaire : Marc FRANÇOIS

- Suppléant : Didier LEMARQUIS

Suite au vote, à l'unanimité, M. Marc FRANCOIS est élu délégué titulaire et M Didier LEMARQUIS, délégué suppléant.

*Conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales, la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département pour le contrôle de légalité et fera l'objet des mesures de publicité prévues par la réglementation en vigueur.
Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale 5 place de la Carrière, C.O. n°20038, 54036 NANCY CEDEX, soit par voie électronique à partir du site de téléprocédure : <http://www.telerecours.fr>*

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture

le 04/05/2026

Et Publication ou Notification



Fait et délibéré à Vaudigny
Le président de la Communauté de Communes
du
PAYS DU SAINTOIS

Philippe LÉPAPE,



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT

Nancy

CANTON

Meine-au-Saintois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU SAINTOIS

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril 2026, à vingt heures, le conseil communautaire, convoqué le 17/04/2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison des Animations de Vaudigny, sous la présidence de M. Philippe LEPAPE, Président.

Afférents au conseil communautaire	69
Procurations	5
Votants	62

Date de la convocation

17/04/2026

Date d'affichage

04/05/2026

Objet de la délibération :

Désignation des représentants de la Communauté de Communes du Pays du Saintois au Syndicat des Eaux de Pulligny et du Saintois

N°038/2026

PRÉSENTS : M. VOINOT Etienne ; Mme PORTELLI Christine (suppléante) ; M. LEMOINE Dominique ; M. THOMASSIN Jean-Philippe ; Mme MOREL Florie ; M. CHIARAVALLI Bruno ; M. ROBERT Jean-Paul ; M. FAYS Xavier ; Mme PARADIS Pauline ; M. TIMON Yann ; M. ANTOINE Jean-Louis ; Mme HAYE Bénédicte ; Mme RICHARDOT Agnès ; M. DEPRUGNEY Eric ; M. PIERRAT Eric ; M. SAINT MIHIEL Mathieu ; M. DE DONCKER Jean-Pierre ; M. KLEIN Jérôme ; M. HENRY Jean-Raphaël ; Mme SCHLACHTER Marie-Madeleine ; M. PY François ; M. PARGON Nicolas ; M. MARLIER Jean-Marie ; Mme BOUVIER Marie-Hélène ; M. JEANDEL Christophe ; M. PEIGNIER Bernard ; Mme PERNOT-TREVILLOT Geneviève ; M. MOREAU Francis (suppléant) ; M. BARBEZANT Maurice ; M. LEMARQUIS Didier ; M. DAVILLER Sébastien ; Mme CLAUDE Dominique ; Mme VUILLAUME Sandrine (suppléante) ; Mme GELOT Françoise ; M. ARNOLD Rudy ; M. LAURENT Michel ; M. STOTE Eric ; M. MANGIN Jacques ; Mme GRIFFATON Anne-Marie (suppléante) ; M. TROTOT Francis ; M. CARLIER Johann ; M. NICOLAS Thierry ; M. MARCHAL Pierre ; M. BERGER Michel ; M. LANG Jean-Louis ; Mme CLEMENT Stéphanie ; M. LEPAPE Philippe ; M. STOLL Vincent ; M. TOUSSAINT-NOVIANT François ; M. COLIN Stéphane ; Mme HIÉ Stéphanie ; M. MOUGENOT Alain ; Mme QUINTOIS Sylvie ; M. LACQUEMANT Rémy ; Mme MALGLAIVE Mireille ; M. BECKER Didier (suppléant) ; Mme NOEL Nadia ; M. FRANCOIS Marc et M. ZIMMER Alexandre.

ABSENTS : M. MARTIN Michaël ; M. DUBREUCQ Jean-Loup et M. DE MITRY Jean-Hyacinthe.

EXCUSES : Mme MEYER Brigitte ; M. BOULANGER Jean-Marc ; M. DIDIER Stéphane ; M. PERROTEZ Eric ; M. CHESINI Romuald ; M. BERGÉ Olivier ; M. BRUNNER Gauthier ; Mme BRETON Clara ; Mme GRECO Valérie ; M. THOMAS Didier ; M. JUNQUA Patrice et M. CLAUDE Philippe.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, M. Stéphane COLIN a été élu secrétaire.

Le Conseil communautaire,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, notamment son article 64,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-7, L5211-8, L5711-1 et L5721-2,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2012 portant création de la Communauté de Communes du Pays du Saintois,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 09 août 2023 prononçant le transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes du Pays du Saintois,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2023 constatant la situation des syndicats d'eau suite à l'extension de la compétence « eau »,

Vu l'arrêté préfectoral du 10 octobre 2024 portant modification du périmètre, du nom, de la composition du comité syndical ainsi que des statuts du Syndicat des Eaux de Pulligny et du Saintois,

Considérant que les statuts du Syndicat des Eaux de Pulligny et du Saintois fixent la représentation de la Communauté de Communes du Pays du Saintois à 62 délégués titulaires et 55 délégués suppléants,

Considérant que les délégués doivent être élus par le Conseil communautaire,

Considérant qu'il a été décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret,

Considérant que la désignation des délégués a été proposée sous forme de liste,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

De ne pas recourir au scrutin secret et de procéder à l'élection des délégués à main levée.

Article 2 :

D'approuver la désignation des représentants de la Communauté de Communes du Pays du Saintois au sein du Syndicat des Eaux de Pulligny et du Saintois, telle que présentée dans la liste ci-annexée.

Article 3 :

De valider la liste ci-annexée comprenant :

- 62 délégués titulaires,
- 55 délégués suppléants.

Article 4 :

Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet ainsi qu'au Syndicat des Eaux de Pulligny et du Saintois.

PJ : liste jointe à la présente délibération

Conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales, la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département pour le contrôle de légalité et fera l'objet des mesures de publicité prévues par la réglementation en vigueur.

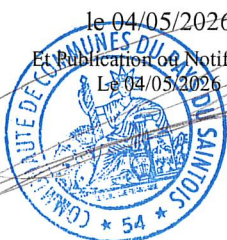
Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale 5 place de la Carrière, C.O. n°20038, 54036 NANCY CEDEX, soit par voie électronique à partir du site de téléprocédure : <http://www.telerecours.fr>

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture

Le 04/05/2026

Et Publication ou Notification

Le 04/05/2026



Fait et délibéré à Vaudigny
Le président de la Communauté de Communes
du
PAYS DU SAINTOIS

Philippe LEPAPE



Délégués CCPS au Syndicat des EAUX de Pulligny et du Saintois

COMMUNE	Ordre	Nom - Prénom
AFFRACOURT	Titulaire	LEGENDRE Jean Baptiste
	Suppléant	DOHR Olivier
AUTREY-SUR-MADON	Titulaire	LEMOINE Dominique
	Suppléant	MERCIER Nicolas
BAINVILLE-AUX -MIROIRS	Titulaire	PEREAUX Sébastien
	Suppléant	FAUTERRE Katy
BENNEY	Titulaire 1	SIEBERT François
	Titulaire 2	SCHEREFFER Angéline
	Suppléant	BOULANGER Jean-Marc
BOUZANVILLE	Titulaire	BONTEMPS Laurent
	Suppléant	MOREL Jean-Luc
BRALLEVILLE	Titulaire	Christophe ROUSSEL
	Suppléant	Cécile GORNY
CEINTREY	Titulaire 1	DIDIER Stéphane
	Titulaire 2	DUCHASNOIS Patrick
	Suppléant	FLORENTIN Iudovic
CHAOUILLEY	Titulaire	PERREAUX Thierry
	Suppléant	PONCELET Jacques
CLEREY SUR BRÉNON	Titulaire	COLIN Bertrand
	Suppléant	DEBARRE Jean Xavier
CRANTENOY	Titulaire	PILLOT Thierry
	Suppléant	TROUP Magalie
DIARVILLE	Titulaire	BOUTON Ludovic
	Suppléant	Mme BERCHE Anne
DOMMARIE-EULMONT	Titulaire	DEPRUGNEY Eric
	Suppléant	HEURAUX Bernard
ETREVAL	Titulaire	MARTIN Mickael
	Suppléant	EBELMANN Alexandre
FORCELLES SAINT GORGON	Titulaire	WEIBEL Frédéric
	Suppléant	TISSERAND Maxime
FORCELLES SOUS GUGNEY	Titulaire	LOURDEZ Quentin
	Suppléant	MASSIAUX Agathe
FRAISNES EN SAINTOIS	Titulaire	PARIZOT Alain
	Suppléant	PULTIER Michel
GERBÉCOURT-ET-HAPLEMONT	Titulaire	GUIOT Xavier
	Suppléant	BARAT Nicolas
GERMONVILLE	Titulaire	DENIS Bernard
	Suppléant	THIBAUT Virginie
GOVILLER	Titulaire	Foissant Mickael
	Suppléant	VERON Lionel
GRIPPORT	Titulaire	CHOFFEL Elvyre
	Suppléant	JEANDEL Denis

GUGNEY	Titulaire	BERNE Florent
	Suppléant	PY François
HAMMEVILLE	Titulaire	BALTZER Thierry
	Suppléant	TALOTTE Laurent
HAROUÉ	Titulaire 1	PILET Christian
	Titulaire 2	CHAFFIN Aurélien
	Suppléant	MARLIER Jean-Marie
HOUELMONT	Titulaire	FORTIER Noel
	Suppléant	GONCALVES BERNARD
HOUDREVILLE	Titulaire	SCHNEIDER Mathieu
	Suppléant	GIFFARD Patrice
HOUSSEVILLE	Titulaire	JACQUEMIN Thomas
	Suppléant	PERNOT-TREVILLOT Genevieve
JEVONCOURT	Titulaire	MOREAU Francis
	Suppléant	CHESINI Romuald
LALOEUF	Titulaire	BERGE Olivier
	Suppléant	TROTOT Marc
LANEUVEVILLE-DEVANT-BAYON	Titulaire	BARBEZANT Maurice
	Suppléant	CHARROIS Quentin
LEBEUVILLE	Titulaire	GUENIN Eric
	Suppléant	DUVAL Thibaut
LEMAINVILLE	Titulaire	DUSSAUCY Mickael
	Suppléant	SOMMA Laurent
LEMÉNIL-MITRY	Titulaire	Jean Hyacinthe DE MITRY
	Suppléant	MOTTET Vincent
MANGONVILLE	Titulaire	DEBANO Laurent
	Suppléant	HUSSON Eric
NEUVILLER SUR MOSELLE	Titulaire	BRUSSEAUX Bénédicte
	Suppléant	THAIZE Patricia
OGNÉVILLE	Titulaire	ARNOLD Rudy
	Suppléant	GLEIZES Jean Marc
OMELMONT	Titulaire	MAGRON Fabrice
	Suppléant	ORCIERE Delphine
ORMES ET VILLE	Titulaire	STOTE Eric
	Suppléant	SIEBERT Yann
PAREY-SAINT-CESAIRE	Titulaire	SCHMITT Heike
	Suppléant	SCHLICHTING Didier
PRAYE	Titulaire	Mme CASARI ANTOINE Christine
	Suppléant	ROLLIN Sébastien
QUEVILLONCOURT	Titulaire	VIOLE Arnaud
	Suppléant	LAPIERRE Ludovic
ROVILLE-DEVANT-BAYON	Titulaire 1	BAUM Eric
	Titulaire 2	COLLET Mickaël
	Suppléant	CARLIER Johann

SAINT FIRMIN	Titulaire	CROISET Charlotte
	Suppléant	BOTTIN Jérôme
SAINT -REMIMONT	Titulaire	MARCHAL Pierre
	Suppléant	GIROT Claude
SAXON SION	Titulaire	JORY Christian
	Suppléant	BERGER Michel
TANTONVILLE	Titulaire 1	GEANT Michel
	Titulaire 2	LANG Jean Louis
	Suppléant	QUENETTE Brice
THEY SOUS VAUDEMONT	Titulaire	THOMAS Didier
	Suppléant	LEONARD DE JUVIGNY Alain
THOREY-LYAUTEY	Titulaire	MAHUT Loic
	Suppléant	DEPRUGNEY Germain
VAUDÉMONT	Titulaire	PEREAUX Rémi
	Suppléant	HENNEBERT Valentin
VAUDEVILLE	Titulaire	VERMERSCH Catherine
	Suppléant	MARCHAND Daniel
VAUDIGNY	Titulaire	TOUSSAINT-NOVIANT François
	Suppléant	MASSCHELEIN Philippe
VÉZELISE	Titulaire 1	MOUGENOT Alain
	Titulaire 2	BEAUMONT Thomas
	Suppléant	GODARD Stéphane
VITREY	Titulaire	GIRARD Pierre
	Suppléant	BAGARD Pierre-Jean
VOINÉMONT	Titulaire	PESNEAU Jimmy
	Suppléant	LEROGNON Christophe
VRONCOURT	Titulaire	BARDIN Jean Baptiste
	Suppléant	LEBRUN Nicolas
XIROCOURT	Titulaire	GUILLAUME Armelle
	Suppléant	ZIMMER Alexandre
62ème membre		MARC FRANCOIS



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT

Nancy

CANTON

Meine-au-Saintois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU SAINTOIS

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril 2026, à vingt heures, le conseil communautaire, convoqué le 17/04/2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison des Animations de Vaudigny, sous la présidence de M. Philippe LEPAPE, Président.

Afférents au conseil communautaire	69
Procurations	5
Votants	62

Date de la convocation
17/04/2026

Date d'affichage
04/05/2026

Objet de la délibération :

Désignation des représentants de la Communauté de Communes du Pays du Saintois au sein de MMD54
N°039/2026

PRÉSENTS : M. VOINOT Etienne ; Mme PORTELLI Christine (suppléante) ; M. LEMOINE Dominique ; M. THOMASSIN Jean-Philippe ; Mme MOREL Florie ; M. CHIARAVALLI Bruno ; M. ROBERT Jean-Paul ; M. FAYS Xavier ; Mme PARADIS Pauline ; M. TIMON Yann ; M. ANTOINE Jean-Louis ; Mme HAYE Bénédicte ; Mme RICHARDOT Agnès ; M. DEPRUGNEY Eric ; M. PIERRAT Eric ; M. SAINT MIHIEL Mathieu ; M. DE DONCKER Jean-Pierre ; M. KLEIN Jérôme ; M. HENRY Jean-Raphaël ; Mme SCHLACHTER Marie-Madeleine ; M. PY François ; M. PARGON Nicolas ; M. MARLIER Jean-Marie ; Mme BOUVIER Marie-Hélène ; M. JEANDEL Christophe ; M. PEIGNIER Bernard ; Mme PERNOT-TREVILLOT Geneviève ; M. MOREAU Francis (suppléant) ; M. BARBEZANT Maurice ; M. LEMARQUIS Didier ; M. DAVILLER Sébastien ; Mme CLAUDE Dominique ; Mme VUILLAUME Sandrine (suppléante) ; Mme GELOT Françoise ; M. ARNOLD Rudy ; M. LAURENT Michel ; M. STOTE Eric ; M. MANGIN Jacques ; Mme GRIFFATON Anne-Marie (suppléante) ; M. TROTOT Francis ; M. CARLIER Johann ; M. NICOLAS Thierry ; M. MARCHAL Pierre ; M. BERGER Michel ; M. LANG Jean-Louis ; Mme CLEMENT Stéphanie ; M. LEPAPE Philippe ; M. STOLL Vincent ; M. TOUSSAINT-NOVIANT François ; M. COLIN Stéphane ; Mme HIÉ Stéphanie ; M. MOUGENOT Alain ; Mme QUINTOIS Sylvie ; M. LACQUEMANT Rémy ; Mme MALGLAIVE Mireille ; M. BECKER Didier (suppléant) ; Mme NOEL Nadia ; M. FRANCOIS Marc et M. ZIMMER Alexandre.

ABSENTS : M. MARTIN Michaël ; M. DUBREUCQ Jean-Loup et M. DE MITRY Jean-Hyacinthe.

EXCUSES : Mme MEYER Brigitte ; M. BOULANGER Jean-Marc ; M. DIDIER Stéphane ; M. PERROTEZ Eric ; M. CHESINI Romuald ; M. BERGÉ Olivier ; M. BRUNNER Gauthier ; Mme BRETON Clara ; Mme GRECO Valérie ; M. THOMAS Didier ; M. JUNQUA Patrice et M. CLAUDE Philippe.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, M. Stéphane COLIN a été élu secrétaire.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-1 et suivants,

Vu les statuts de MMD54,

Considérant que la Communauté de Communes du Pays du Saintois est membre de MMD54,

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de désigner ses représentants pour siéger au sein de cet organisme,

Considérant que le nombre de représentants titulaires et suppléants est fixé par les statuts de MMD54,

Pour rappel :

Meurthe et Moselle Développement 54 apporte aux collectivités une assistance administrative, financière et technique ainsi qu'un accompagnement sur les projets complexes, dans les thématiques de l'eau/assainissement, l'aménagement, l'urbanisme, La voirie.

Il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour la CCPS :

Sont candidats :

-Titulaire : Marc FRANCOIS

-Suppléant : Jacques MANGIN

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

D'approuver la désignation des représentants de la Communauté de Communes du Pays du Saintois à la MMD54 comme suit :

-Titulaire : Marc FRANCOIS

-Suppléant : Jacques MANGIN

*Conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales, la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département pour le contrôle de légalité et fera l'objet des mesures de publicité prévues par la réglementation en vigueur.
Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale 5 place de la Carrière, C.O. n°20038, 54036 NANCY CEDEX, soit par voie électronique à partir du site de téléprocédure : <http://www.telerecours.fr>*

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture

le 04/05/2026

Et Publication ou Notification
Le 04/05/2026



Fait et délibéré à Vaudigny
Le président de la Communauté de Communes
du
PAYS DU SAINTOIS

Philippe MEYER



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle
ARRONDISSEMENT
Nancy
CANTON
Meine-au-Saintois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU SAINTOIS
Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril 2026, à vingt heures, le conseil communautaire, convoqué le 17/04/2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison des Animations de Vaudigny, sous la présidence de M. Philippe LEPAPE, Président.

Afférents au conseil communautaire	69
Procurations	5
Votants	62

Date de la convocation
17/04/2026

Date d'affichage
04/05/2026

Objet de la délibération :

Désignation des représentants de
la Communauté de Communes à
l'EPTB Meurthe -Madon

N°040/2026

PRÉSENTS : M. VOINOT Etienne ; Mme PORTELLI Christine (suppléante) ; M. LEMOINE Dominique ; M. THOMASSIN Jean-Philippe ; Mme MOREL Florie ; M. CHIARAVALLI Bruno ; M. ROBERT Jean-Paul ; M. FAYS Xavier ; Mme PARADIS Pauline ; M. TIMON Yann ; M. ANTOINE Jean-Louis ; Mme HAYE Bénédicte ; Mme RICHARDOT Agnès ; M. DEPRUGNEY Eric ; M. PIERRAT Eric ; M. SAINT MIHIEL Mathieu ; M. DE DONCKER Jean-Pierre ; M. KLEIN Jérôme ; M. HENRY Jean-Raphaël ; Mme SCHLACHTER Marie-Madeleine ; M. PY François ; M. PARGON Nicolas ; M. MARLIER Jean-Marie ; Mme BOUVIER Marie-Hélène ; M. JEANDEL Christophe ; M. PEIGNIER Bernard ; Mme PERNOT-TREVILLOT Geneviève ; M. MOREAU Francis (suppléant) ; M. BARBEZANT Maurice ; M. LEMARQUIS Didier ; M. DAVILLER Sébastien ; Mme CLAUDE Dominique ; Mme VUILLAUME Sandrine (suppléante) ; Mme GELOT Françoise ; M. ARNOLD Rudy ; M. LAURENT Michel ; M. STOTE Eric ; M. MANGIN Jacques ; Mme GRIFFATON Anne-Marie (suppléante) ; M. TROTOT Francis ; M. CARLIER Johann ; M. NICOLAS Thierry ; M. MARCHAL Pierre ; M. BERGER Michel ; M. LANG Jean-Louis ; Mme CLEMENT Stéphanie ; M. LEPAPE Philippe ; M. STOLL Vincent ; M. TOUSSAINT-NOVIANTE François ; M. COLIN Stéphane ; Mme HIÉ Stéphanie ; M. MOUGENOT Alain ; Mme QUINTOIS Sylvie ; M. LACQUEMANT Rémy ; Mme MALGLAIVE Mireille ; M. BECKER Didier (suppléant) ; Mme NOEL Nadia ; M. FRANCOIS Marc et M. ZIMMER Alexandre.

ABSENTS : M. MARTIN Michaël ; M. DUBREUCQ Jean-Loup et M. DE MITRY Jean-Hyacinthe.

EXCUSES : Mme MEYER Brigitte ; M. BOULANGER Jean-Marc ; M. DIDIER Stéphane ; M. PERROTEZ Eric ; M. CHESINI Romuald ; M. BERGÉ Olivier ; M. BRUNNER Gauthier ; Mme BRETON Clara ; Mme GRECO Valérie ; M. THOMAS Didier ; M. JUNQUA Patrice et M. CLAUDE Philippe.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, M. Stéphane COLIN a été élu secrétaire.

VU le CGCT,
VU les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Saintois
VU les statuts du Syndicat mixte ouvert EPTB Meurthe-Madon ;

L'Etablissement public territorial de Bassin Meurthe Madon, syndicat mixte ouvert a pour objet de mettre en œuvre la prévention des inondations tout en améliorant et préservant la qualité du milieu naturel aquatique, faciliter la gestion équilibrée de la ressource en eau, ainsi que la préservation et la gestion des zones humides

Deux délégués titulaires doivent être désignés-pas de suppléant.

Les élections des délégués s'effectuent au scrutin secret à la majorité absolue, cependant le conseil communautaire décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des délégués au syndicat mixte de l'EPTB.

Deux candidatures sont proposées : celle de M. Marc FRANCOIS et celle de M. Sebastien DAVILLER

Suite aux élections :

- M. Marc FRANCOIS

- M. Sebastien DAVILLER

sont élus à l'unanimité, délégués au syndicat mixte de l'EPTB Meurthe et Madon.

*Conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales, la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département pour le contrôle de légalité et fera l'objet des mesures de publicité prévues par la réglementation en vigueur.
Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale 5 place de la Carrière, C.O. n°20038, 54036 NANCY CEDEX, soit par voie électronique à partir du site de téléprocédure : <http://www.telerecours.fr>*

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture

le 04/05/2026

Et Publication ou Notification

Le 04/05/2026



Fait et délibéré à Vaudigny
Le président de la Communauté de Communes
du
PAYS DU SAINTOIS

Philippe LÉPAPE,



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle
ARRONDISSEMENT
Nancy
CANTON
Meine-au-Saintois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU SAINTOIS
Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril 2026, à vingt heures, le conseil communautaire, convoqué le 17/04/2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison des Animations de Vaudigny, sous la présidence de M. Philippe LEPAPE, Président.

Afférents au conseil communautaire	69
Procurations	5
Votants	62

Date de la convocation
17/04/2026

Date d'affichage
04/05/2026

Objet de la délibération :
Élection des représentants de la
CCPS au Conseil
d'administration du Centre
Intercommunal d'Action Sociale
(CIAS)
N°041/2026

PRÉSENTS : M. VOINOT Etienne ; Mme PORTELLI Christine (suppléante) ; M. LEMOINE Dominique ; M. THOMASSIN Jean-Philippe ; Mme MOREL Florie ; M. CHIARAVALLI Bruno ; M. ROBERT Jean-Paul ; M. FAYS Xavier ; Mme PARADIS Pauline ; M. TIMON Yann ; M. ANTOINE Jean-Louis ; Mme HAYE Bénédicte ; Mme RICHARDOT Agnès ; M. DEPRUGNEY Eric ; M. PIERRAT Eric ; M. SAINT MIHIEL Mathieu ; M. DE DONCKER Jean-Pierre ; M. KLEIN Jérôme ; M. HENRY Jean-Raphaël ; Mme SCHLACHTER Marie-Madeleine ; M. PY François ; M. PARGON Nicolas ; M. MARLIER Jean-Marie ; Mme BOUVIER Marie-Hélène ; M. JEANDEL Christophe ; M. PEIGNIER Bernard ; Mme PERNOT-TREVILLOT Geneviève ; M. MOREAU Francis (suppléant) ; M. BARBEZANT Maurice ; M. LEMARQUIS Didier ; M. DAVILLER Sébastien ; Mme CLAUDE Dominique ; Mme VUILLAUME Sandrine (suppléante) ; Mme GELOT Françoise ; M. ARNOLD Rudy ; M. LAURENT Michel ; M. STOTE Eric ; M. MANGIN Jacques ; Mme GRIFFATON Anne-Marie (suppléante) ; M. TROTOT Francis ; M. CARLIER Johann ; M. NICOLAS Thierry ; M. MARCHAL Pierre ; M. BERGER Michel ; M. LANG Jean-Louis ; Mme CLEMENT Stéphanie ; M. LEPAPE Philippe ; M. STOLL Vincent ; M. TOUSSAINT-NOVIAnt François ; M. COLIN Stéphane ; Mme HIÉ Stéphanie ; M. MOUGENOT Alain ; Mme QUINTOIS Sylvie ; M. LACQUEMANT Rémy ; Mme MALGLAIVE Mireille ; M. BECKER Didier (suppléant) ; Mme NOEL Nadia ; M. FRANCOIS Marc et M. ZIMMER Alexandre.

ABSENTS : M. MARTIN Michaël ; M. DUBREUCQ Jean-Loup et M. DE MITRY Jean-Hyacinthe.

EXCUSES : Mme MEYER Brigitte ; M. BOULANGER Jean-Marc ; M. DIDIER Stéphane ; M. PERROTEZ Eric ; M. CHESINI Romuald ; M. BERGÉ Olivier ; M. BRUNNER Gauthier ; Mme BRETON Clara ; Mme GRECO Valérie ; M. THOMAS Didier ; M. JUNQUA Patrice et M. CLAUDE Philippe.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, M. Stéphane COLIN a été élu secrétaire.

*Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment son article L.123-6,
Vu les statuts du Centre Intercommunal d'Action Sociale,*

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles, la composition du Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale résulte pour moitié de l'élection de membres issus du Conseil communautaire,

Considérant que, pour l'autre moitié, le Président est chargé de nommer par arrêté des personnalités qualifiées,

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection des représentants du collège des élus du CIAS,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Le Conseil communautaire décide de procéder à l'élection des huit (8) membres représentant la Communauté de communes de la CCPS au sein du Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale. Il est procédé à un vote à main levée, lequel est adopté à l'unanimité.

Les candidatures proposées sont les suivantes :

Stéphane Colin, Eric Pierrat, Bénédicte Haye, Jean-Marie Marlier, Geneviève Trevillot, Marie Schlachter , Stéphanie Hié, et Stéphanie Clément

À l'issue du vote à main levée, le Conseil communautaire élit à l'unanimité en qualité de représentants de la Communauté de communes de la CCPS au Conseil d'administration du CIAS les membres suivants :

- Stéphane Colin
- Stéphanie Hié
- Eric Pierrat
- Bénédicte Haye
- Jean-Marie Marlier
- Geneviève Trevillot
- Marie Schlachter
- Stéphanie Clément

Conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales, la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département pour le contrôle de légalité et fera l'objet des mesures de publicité prévues par la réglementation en vigueur.

Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale 5 place de la Carrière, C.O. n°20038, 54036 NANCY CEDEX, soit par voie électronique à partir du site de téléprocédure : <http://www.telerecours.fr>

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture

le 04/05/2026

Et Publication ou Notification

Le 04/05/2026



Fait et délibéré à Vaudigny
Le président de la Communauté de Communes
du

PAYS DU SAINTOIS

Philippe LÉPAPE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT

Nancy

CANTON

Meine-au-Saintois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU SAINTOIS
Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril 2026, à vingt heures, le conseil communautaire, convoqué le 17/04/2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison des Animations de Vaudigny, sous la présidence de M. Philippe LEPAPE, Président.

Afférents au conseil communautaire	69
Procurations	5
Votants	62

Date de la convocation
17/04/2026

Date d'affichage
04/05/2026

Objet de la délibération :
Désignation Administrateurs
COVALOM

N°042/2026

PRÉSENTS : M. VOINOT Etienne ; Mme PORTELLI Christine (suppléante) ; M. LEMOINE Dominique ; M. THOMASSIN Jean-Philippe ; Mme MOREL Florie ; M. CHIARAVALLI Bruno ; M. ROBERT Jean-Paul ; M. FAYS Xavier ; Mme PARADIS Pauline ; M. TIMON Yann ; M. ANTOINE Jean-Louis ; Mme HAYE Bénédicte ; Mme RICHARDOT Agnès ; M. DEPRUGNEY Eric ; M. PIERRAT Eric ; M. SAINT MIHIEL Mathieu ; M. DE DONCKER Jean-Pierre ; M. KLEIN Jérôme ; M. HENRY Jean-Raphaël ; Mme SCHLACHTER Marie-Madeleine ; M. PY François ; M. PARGON Nicolas ; M. MARLIER Jean-Marie ; Mme BOUVIER Marie-Hélène ; M. JEANDEL Christophe ; M. PEIGNIER Bernard ; Mme PERNOT-TREVILLOT Geneviève ; M. MOREAU Francis (suppléant) ; M. BARBEZANT Maurice ; M. LEMARQUIS Didier ; M. DAVILLER Sébastien ; Mme CLAUDE Dominique ; Mme VUILLAUME Sandrine (suppléante) ; Mme GELOT Françoise ; M. ARNOLD Rudy ; M. LAURENT Michel ; M. STOTE Eric ; M. MANGIN Jacques ; Mme GRIFFATON Anne-Marie (suppléante) ; M. TROTOT Francis ; M. CARLIER Johann ; M. NICOLAS Thierry ; M. MARCHAL Pierre ; M. BERGER Michel ; M. LANG Jean-Louis ; Mme CLEMENT Stéphanie ; M. LEPAPE Philippe ; M. STOLL Vincent ; M. TOUSSAINT-NOVIANT François ; M. COLIN Stéphane ; Mme HIÉ Stéphanie ; M. MOUGENOT Alain ; Mme QUINTOIS Sylvie ; M. LACQUEMANT Rémy ; Mme MALGLAIVE Mireille ; M. BECKER Didier (suppléant) ; Mme NOEL Nadia ; M. FRANCOIS Marc et M. ZIMMER Alexandre.

ABSENTS : M. MARTIN Michaël ; M. DUBREUCQ Jean-Loup et M. DE MITRY Jean-Hyacinthe.

EXCUSES : Mme MEYER Brigitte ; M. BOULANGER Jean-Marc ; M. DIDIER Stéphane ; M. PERROTEZ Eric ; M. CHESINI Romuald ; M. BERGÉ Olivier ; M. BRUNNER Gauthier ; Mme BRETON Clara ; Mme GRECO Valérie ; M. THOMAS Didier ; M. JUNQUA Patrice et M. CLAUDE Philippe.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, M. Stéphane COLIN a été élu secrétaire.

Vu l'ordonnance n° 2003-2012 du 18 décembre 2003 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1531-1 et L.1521-1 et suivants ;

Vu le Code de commerce, notamment ses articles L.210-6 et L.225-1 et suivants ;

Considérant l'adhésion de la Communauté de communes du Pays du Saintois à la SPL COVALOM ;

Considérant le renouvellement général des conseils municipaux et communautaires intervenu en 2026 ;

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation des représentants de la Communauté de communes du Pays du Saintois au sein du conseil d'administration de la SPL COVALOM ;

Il est proposé au conseil communautaire de désigner les représentants suivants :

- M. Philippe LEPAPE ;
- M. Sébastien DAVILLER ;
- M. Jacques MANGIN

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de désigner :

- **M. Philippe LEPAPE ;**
- **M. Sébastien DAVILLER ;**
- **M. Jacques MANGIN**

en qualité d'administrateurs et représentants de la Communauté de communes du Pays du Saintois au sein de la SPL COVALOM

*Conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales, la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département pour le contrôle de légalité et fera l'objet des mesures de publicité prévues par la réglementation en vigueur.
Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale 5 place de la Carrière, C.O. n°20038, 54036 NANCY CEDEX, soit par voie électronique à partir du site de téléprocédure : <http://www.telerecours.fr>*

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture

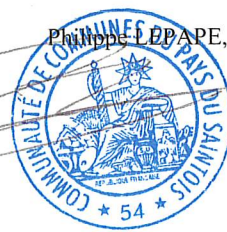
le 04/05/2026

Et Publication ou Notification
le 04/05/2026



Fait et délibéré à Vaudigny
Le président de la Communauté de Communes
du
PAYS DU SAINTOIS

Philippe LEPAPE,



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT

Nancy

CANTON

Meine-au-Saintois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU SAINTOIS

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril 2026, à vingt heures, le conseil communautaire, convoqué le 17/04/2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison des Animations de Vaudigny, sous la présidence de M. Philippe LEPAPE, Président.

Afférents au conseil communautaire	69
Procurations	5
Votants	62

Date de la convocation

17/04/2026

Date d'affichage

04/05/2026

Objet de la délibération :

VOTE DES TAUX DES

IMPÔTS DIRECTS LOCAUX

N°043/2026

PRÉSENTS : M. VOINOT Etienne ; Mme PORTELLI Christine (suppléante) ; M. LEMOINE Dominique ; M. THOMASSIN Jean-Philippe ; Mme MOREL Florie ; M. CHIARAVALLI Bruno ; M. ROBERT Jean-Paul ; M. FAYS Xavier ; Mme PARADIS Pauline ; M. TIMON Yann ; M. ANTOINE Jean-Louis ; Mme HAYE Bénédicte ; Mme RICHARDOT Agnès ; M. DEPRUGNEY Eric ; M. PIERRAT Eric ; M. SAINT MIHIEL Mathieu ; M. DE DONCKER Jean-Pierre ; M. KLEIN Jérôme ; M. HENRY Jean-Raphaël ; Mme SCHLACHTER Marie-Madeleine ; M. PY François ; M. PARGON Nicolas ; M. MARLIER Jean-Marie ; Mme BOUVIER Marie-Hélène ; M. JEANDEL Christophe ; M. PEIGNIER Bernard ; Mme PERNOT-TREVILLOT Geneviève ; M. MOREAU Francis (suppléant) ; M. BARBEZANT Maurice ; M. LEMARQUIS Didier ; M. DAVILLER Sébastien ; Mme CLAUDE Dominique ; Mme VUILLAUME Sandrine (suppléante) ; Mme GELOT Françoise ; M. ARNOLD Rudy ; M. LAURENT Michel ; M. STOTE Eric ; M. MANGIN Jacques ; Mme GRIFFATON Anne-Marie (suppléante) ; M. TROTOT Francis ; M. CARLIER Johann ; M. NICOLAS Thierry ; M. MARCHAL Pierre ; M. BERGER Michel ; M. LANG Jean-Louis ; Mme CLEMENT Stéphanie ; M. LEPAPE Philippe ; M. STOLL Vincent ; M. TOUSSAINT-NOVIAnt François ; M. COLIN Stéphane ; Mme HIÉ Stéphanie ; M. MOUGENOT Alain ; Mme QUINTOIS Sylvie ; M. LACQUEMANT Rémy ; Mme MALGLAIVE Mireille ; M. BECKER Didier (suppléant) ; Mme NOEL Nadia ; M. FRANCOIS Marc et M. ZIMMER Alexandre.

ABSENTS : M. MARTIN Michaël ; M. DUBREUCQ Jean-Loup et M. DE MITRY Jean-Hyacinthe.

EXCUSES : Mme MEYER Brigitte ; M. BOULANGER Jean-Marc ; M. DIDIER Stéphane ; M. PERROTEZ Eric ; M. CHESINI Romuald ; M. BERGÉ Olivier ; M. BRUNNER Gauthier ; Mme BRETON Clara ; Mme GRECO Valérie ; M. THOMAS Didier ; M. JUNQUA Patrice et M. CLAUDE Philippe.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, M. Stéphane COLIN a été élu secrétaire.

Vu le CGCT et notamment son article L5216-5

Vu le CGI, notamment son article 1530 bis

Vu le Code de l'environnement et notamment son article L211.7

Article 75 de la loi n°2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016

Article 65 de la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

Vu la loi n °2015-991 du 07 août 2015 portant NOTRe

Vu la loi n °2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à la compétence des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations

Vu l'article 1636 B sexies du code général des impôts,

Vu l'article 1636 B septies du code général des impôts,

Vu l'article 1639 A du code général des impôts,

Monsieur le Président présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Pour rappel : pour la TH des résidences principales il s'agit du mécanisme de fraction de TVA (bases locatives x un pourcentage de TVA)

Il est proposé une réévaluation des taxes à hauteur de l'inflation 2025, soit + 0.9 % :

Taxe foncière, bâti : 4,83 à 4,87

Taxe foncière, non bâti : 10,39 à 10,48

Taxe d'habitation : 5,82 à 5,87

Entreprises : 6,87 à 6,93

Le produit attendu pour 2026 est de 819 015

Le Conseil communautaire,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies*, 1639 A et 1530 *bis* du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, avec 8 voix contre et 12 abstentions,

DÉCIDE de fixer les taux intercommunaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe d'habitation : 5.87 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 4.87 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 10.48 %
- cotisation foncière des entreprises : 6.93 %

FIXE le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour l'année 2026 à 90 000 €.

CHARGE le Président

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales, la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département pour le contrôle de légalité et fera l'objet des mesures de publicité prévues par la réglementation en vigueur.

Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale 5 place de la Carrière, C.O. n°20038, 54036 NANCY CEDEX, soit par voie électronique à partir du site de téléprocédure : <http://www.telerecours.fr>

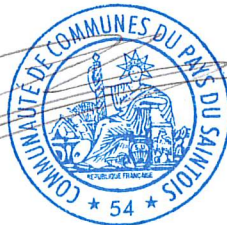
Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture

le 04/05/2026

Et Publication ou Notification
Le 04/05/2026

Fait et délibéré à Vaudigny
Le président de la Communauté de Communes
du
PAYS DU SAINTOIS

Philippe LEPAPE,



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2025 1	Taux de référence pour 2026 2	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence (col.4 x col.2) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	11 423 447	4,83		11 636 000	562 019	4,87	566 673
Taxe foncière non bâtie additionnelle	1 124 622	10,39		1 134 000	117 823	10,48	118 843
Taxe d'habitation additionnelle	570 845	5,82		544 700	31 702	5,87	31 974
CFE additionnelle	1 325 130	6,87		1 465 000	100 646	6,93	101 525
CFE unique ou de zone				0	0		
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total de la fiscalité additionnelle					812 190	Total	819 500
Taux CFE plafonné pour 2026	>>>				0		
Total des CFE unique, de zone et éolienne					0		

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus		4,87
Taxe foncière non bâtie additionnelle	819 500		10,48
Taxe d'habitation additionnelle	812 190		5,87
CFE additionnelle	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)		6,93
Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2026 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2026 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)
CFE unique ou de zone	>>>		
CFE éolienne	>>>		

Si la diminution sans lien
des taux a été décidée en 2026,
cochez la case



II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
647 308	0	0	0	18 996	0	- 140 530	525 774

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2026
819 500		525 774		1 345 274

À NANCY
 Le 26 MARS 2026

Pour la Direction des Finances publiques,
 GAUTIER BERTRAND

À VANDOEUVRE
 Le 29 Avril 2026

Pour le Groupement,



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER	
Taxe foncière bâtie :		Taxe foncière bâtie :		a. Éoliennes et hydroliennes	0
a. Personnes de condition modeste	0	a. Par le conseil communautaire	0	b. Centrales électriques	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	559 302	c. Centrales photovoltaïques	0
c. Locaux industriels	4 338	Taxe foncière non bâtie :		d. Centrales hydrauliques	0
d. Logements sociaux et longue durée	29	a. Par le conseil communautaire	0	e. Transformateurs électriques	0
Taxe foncière non bâtie :	944	b. Par la loi (terres agricoles)	472 147	f. Stations radioélectriques	0
Taxe d'habitation :		c. Par la loi (autres)	0	g. Installations gazières et autres	0
a. Dotation pour perte de THLV	0	Cotisation foncière des entreprises :		5. RÉFORMES FISCALES	
a. Dotation pour recentrage TH rés. secondaires	19	a. Par le conseil communautaire	0	a. TVA compensant la TH	601 048
b. Mayotte		b. Par la loi	412 976	b. TVA compensant la CVAE	46 260
Cotisation foncière des entreprises :		3. BASES DE TAXE D'HABITATION		c. DTCE (Métropole de Lyon)	>>>
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	0	a. Résidences secondaires et assimilées	544 700	6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH	
b. Base minimum	8 189	b. Logements vacants soumis à la THLV	0	a. Moyenne nationale	8,89
c. Locaux industriels	5 477	c. Correction des bases THRS	-30 385	b. Taux maximum	6,71
d. Autres allocations	0	d. Correction des bases THLV	0		

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES				7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE	
7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS				a. Taux moyen communal de 2025 au niveau national	>>>
		CFE unique ou de zone	CFE éolienne	b. Taux plafond de 2026	>>>
Taux maximum :				7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE	
a. De droit commun			>>>	Taux moyens des taxes foncières de 2025 :	
b. Dérogatoire	>>>		>>>	a. au niveau national	>>>
c. Avec rattrapage	>>>		>>>	b. au niveau de l'EPCI	>>>
d. Avec capitalisation	>>>		>>>	Taux maximum de la majoration spéciale	
e. Avec majoration spéciale	>>>		>>>		>>>
Taux moyens pondérés :				8. DIMINUTION SANS LIEN	
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	>>>		>>>	Année antérieure à 2026 au titre de laquelle...	
b. En cas de changement de périmètre	>>>		>>>	a. ...la diminution sans lien a été appliquée	
7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES				b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	
a. Taxe foncière bâtie	>>>		>>>	Taux moyens de référence au niveau national :	
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	>>>		>>>	a. Taxe foncière bâtie	39,79
				b. Taxe foncière non bâtie	51,19

REPUBLICQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT

Nancy

CANTON

Meine-au-Saintois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU SAINTOIS

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril 2026, à vingt heures, le conseil communautaire, convoqué le 17/04/2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison des Animations de Vaudigny, sous la présidence de M. Philippe LEPAPE, Président.

Afférents au conseil communautaire	69
Procurations	5
Votants	62

Date de la convocation

17/04/2026

Date d'affichage

04/05/2026

Objet de la délibération :

BUDGET GENERAL

BUDGET PRIMITIF 2026

PRÉSENTS : M. VOINOT Etienne ; Mme PORTELLI Christine (suppléante) ; M. LEMOINE Dominique ; M. THOMASSIN Jean-Philippe ; Mme MOREL Florie ; M. CHIARAVALLI Bruno ; M. ROBERT Jean-Paul ; M. FAYS Xavier ; Mme PARADIS Pauline ; M. TIMON Yann ; M. ANTOINE Jean-Louis ; Mme HAYE Bénédicte ; Mme RICHARDOT Agnès ; M. DEPRUGNEY Eric ; M. PIERRAT Eric ; M. SAINT MIHIEL Mathieu ; M. DE DONCKER Jean-Pierre ; M. KLEIN Jérôme ; M. HENRY Jean-Raphaël ; Mme SCHLACHTER Marie-Madeleine ; M. PY François ; M. PARGON Nicolas ; M. MARLIER Jean-Marie ; Mme BOUVIER Marie-Hélène ; M. JEANDEL Christophe ; M. PEIGNIER Bernard ; Mme PERNOT-TREVILLOT Geneviève ; M. MOREAU Francis (suppléant) ; M. BARBEZANT Maurice ; M. LEMARQUIS Didier ; M. DAVILLER Sébastien ; Mme CLAUDE Dominique ; Mme VUILLAUME Sandrine (suppléante) ; Mme GELOT Françoise ; M. ARNOLD Rudy ; M. LAURENT Michel ; M. STOTE Eric ; M. MANGIN Jacques ; Mme GRIFFATON Anne-Marie (suppléante) ; M. TROTOT Francis ; M. CARLIER Johann ; M. NICOLAS Thierry ; M. MARCHAL Pierre ; M. BERGER Michel ; M. LANG Jean-Louis ; Mme CLEMENT Stéphanie ; M. LEPAPE Philippe ; M. STOLL Vincent ; M. TOUSSAINT-NOVIAnt François ; M. COLIN Stéphane ; Mme HIÉ Stéphanie ; M. MOUGENOT Alain ; Mme QUINTOIS Sylvie ; M. LACQUEMANT Rémy ; Mme MALGLAIVE Mireille ; M. BECKER Didier (suppléant) ; Mme NOEL Nadia ; M. FRANCOIS Marc et M. ZIMMER Alexandre.

ABSENTS : M. MARTIN Michaël ; M. DUBREUCQ Jean-Loup et M. DE MITRY Jean-Hyacinthe.

EXCUSES : Mme MEYER Brigitte ; M. BOULANGER Jean-Marc ; M. DIDIER Stéphane ; M. PERROTEZ Eric ; M. CHESINI Romuald ; M. BERGÉ Olivier ; M. BRUNNER Gauthier ; Mme BRETON Clara ; Mme GRECO Valérie ; M. THOMAS Didier ; M. JUNQUA Patrice et M. CLAUDE Philippe.

Conformément à l’article L2121-15 du CGCT, M. Stéphane COLIN a été élu secrétaire.

Après une présentation du budget primitif, Budget Général 2026 par le Président, le Conseil communautaire décide à l’unanimité le budget primitif suivant :

Fonctionnement :

Dépenses : 3 760 852.95 €

Recettes : 3 601 284 €

Résultat de l'exercice : - 159 568.95 €

Excédent reporté : + 648 866.53 €

Budget excédentaire de : + 489 297.58 €

Investissement :

Dépenses : 944 379.30 €

Recettes : 787 605 €

Résultat déficitaire : - 156 774.3 €

Excédent reporté : + 260 354.30 €

Solde RAR : - 103 580 €

Déficit clôture : 0 €

Conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales, la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département pour le contrôle de légalité et fera l'objet des mesures de publicité prévues par la réglementation en vigueur.

Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale 5 place de la Carrière, C.O. n°20038, 54036 NANCY CEDEX, soit par voie électronique à partir du site de téléprocédure : <http://www.telerecours.fr>

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture

le 04/05/2026

Et Publication ou Notification
Le 04/05/2026



Fait et délibéré à Vaudigny
Le président de la Communauté de Communes
du
PAYS DU SAINTOIS

Philippe LEPAPE,



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT

Nancy

CANTON

Meine-au-Santois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU SAINTOIS

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril 2026, à vingt heures, le conseil communautaire, convoqué le 17/04/2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison des Animations de Vaudigny, sous la présidence de M. Philippe LEPAPE, Président.

Afférents au conseil communautaire	69
Procurations	5
Votants	62

Date de la convocation

17/04/2026

Date d'affichage

04/05/2026

Objet de la délibération :

BUDGET OM

BUDGET PRIMITIF 2026

PRÉSENTS : M. VOINOT Etienne ; Mme PORTELLI Christine (suppléante) ; M. LEMOINE Dominique ; M. THOMASSIN Jean-Philippe ; Mme MOREL Florie ; M. CHIARAVALLI Bruno ; M. ROBERT Jean-Paul ; M. FAYS Xavier ; Mme PARADIS Pauline ; M. TIMON Yann ; M. ANTOINE Jean-Louis ; Mme HAYE Bénédicte ; Mme RICHARDOT Agnès ; M. DEPRUGNEY Eric ; M. PIERRAT Eric ; M. SAINT MIHIEL Mathieu ; M. DE DONCKER Jean-Pierre ; M. KLEIN Jérôme ; M. HENRY Jean-Raphaël ; Mme SCHLACHTER Marie-Madeleine ; M. PY François ; M. PARGON Nicolas ; M. MARLIER Jean-Marie ; Mme BOUVIER Marie-Hélène ; M. JEANDEL Christophe ; M. PEIGNIER Bernard ; Mme PERNOT-TREVILLOT Geneviève ; M. MOREAU Francis (suppléant) ; M. BARBEZANT Maurice ; M. LEMARQUIS Didier ; M. DAVILLER Sébastien ; Mme CLAUDE Dominique ; Mme VUILLAUME Sandrine (suppléante) ; Mme GELOT Françoise ; M. ARNOLD Rudy ; M. LAURENT Michel ; M. STOTE Eric ; M. MANGIN Jacques ; Mme GRIFFATON Anne-Marie (suppléante) ; M. TROTOT Francis ; M. CARLIER Johann ; M. NICOLAS Thierry ; M. MARCHAL Pierre ; M. BERGER Michel ; M. LANG Jean-Louis ; Mme CLEMENT Stéphanie ; M. LEPAPE Philippe ; M. STOLL Vincent ; M. TOUSSAINT-NOVIAnt François ; M. COLIN Stéphane ; Mme HIÉ Stéphanie ; M. MOUGENOT Alain ; Mme QUINTOIS Sylvie ; M. LACQUEMANT Rémy ; Mme MALGLAIVE Mireille ; M. BECKER Didier (suppléant) ; Mme NOEL Nadia ; M. FRANCOIS Marc et M. ZIMMER Alexandre.

ABSENTS : M. MARTIN Michaël ; M. DUBREUCQ Jean-Loup et M. DE MITRY Jean-Hyacinthe.

EXCUSES : Mme MEYER Brigitte ; M. BOULANGER Jean-Marc ; M. DIDIER Stéphane ; M. PERROTEZ Eric ; M. CHESINI Romuald ; M. BERGÉ Olivier ; M. BRUNNER Gauthier ; Mme BRETON Clara ; Mme GRECO Valérie ; M. THOMAS Didier ; M. JUNQUA Patrice et M. CLAUDE Philippe.

Conformément à l’article L2121-15 du CGCT, M. Stéphane COLIN a été élu secrétaire.

Après une présentation du budget primitif, Budget OM 2026 par le Président, le Conseil communautaire décide à la majorité des suffrages exprimés, avec 2 abstentions, le budget primitif suivant :

Exploitation :

Dépenses : 1 965 050.62 €

Recettes : 1 836 883 €

Résultat de l'exercice : - 128 167.62 €

Excédent reporté : 128 167.62 €

Budget excédentaire de 0 €

Investissement :

Dépenses : 820 683 €

Recettes : 540 457.64 €

Résultat déficit : - 280 225.36 €

Excédent reporté : 280 225.36 €

Solde RAR : 0 €

Excédent de clôture : 0 €

Conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales, la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département pour le contrôle de légalité et fera l'objet des mesures de publicité prévues par la réglementation en vigueur.
Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale 5 place de la Carrière, C.O. n°20038, 54036 NANCY CEDEX, soit par voie électronique à partir du site de téléprocédure : <http://www.telerecours.fr>

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture

le 04/05/2026

Et Publication ou Notification
Le 04/05/2026



Fait et délibéré à Vaudigny
Le président de la Communauté de Communes
du
PAYS DU SAINTOIS

Philippe LEPAPE,



Département de Meurthe et Moselle CC du Pays du Saintois	DELIBERATION DU	
	Conseil Communautaire	Nombre de conseillers en exercice 69
	SUR LE COMPTE FINANCIER	Nombre de conseillers connectés/présents 57
	UNIQUE	Nombre de suffrages exprimés 61
	BUDGET GENERAL	
	Séance du 29 avril 2026	

Le conseil communautaire réuni sous la Présidence de M. Philippe LEPAPE délibérant sur le CFU de l'exercice **2025**, dressé par par M. Philippe LEPAPE, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du CFU, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits (1)	Recettes ou Excédents (1)	Dépenses ou Déficits (1)	Recettes ou Excédents (1)	Dépenses ou Déficits (1)	Recettes ou Excédents (1)
Résultats reportés		388 807,40		611 226,03		1 000 033,43
Opération de l'exercice	424 176,25	399 303,15	3 172 724,50	3 210 365,00	3 596 900,75	3 609 668,15
TOTAUX	424 176,25	788 110,55	3 172 724,50	3 821 591,03	3 596 900,75	4 609 701,58
Résultats de clôture		363 934,30		648 866,53		1 012 800,83
Restes à réaliser	231 500,00	127 920,00			231 500,00	127 920,00
TOTAUX CUMULES	655 676,25	916 030,55	3 172 724,50	3 821 591,03	3 828 400,75	4 737 621,58
RESULTATS DEFINITIFS		260 354,30		648 866,53		909 220,83

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indicationsdu compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ont signé au registre des délibérations : 61 votants

Cachets de la CC Pays du Saintois



Pour expédition conforme

Le Président



Département de Meurthe et Moselle CC du Pays du Saintois	DELIBERATION DU	
	Conseil Communautaire	Nombre de conseillers en exercice 69
	SUR LE COMPTE FINANCIER	Nombre de conseillers connectés/présents 57
	UNIQUE	Nombre de suffrages exprimés 60
	BUDGET OM	
	Séance du avril 2026	

Le conseil communautaire réuni sous la Présidence de M. Philippe LEPAPE délibérant sur le CFU OM de l'exercice **2025**, dressé par par M. Philippe LEPAPE, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du CFU, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits (1)	Recettes ou Excédents (1)	Dépenses ou Déficits (1)	Recettes ou Excédents (1)	Dépenses ou Déficits (1)	Recettes ou Excédents (1)
Résultats reportés		273 768,92		138 806,65		412 575,57
Opération de l'exercice	68 681,82	75 138,26	1 903 953,17	1 893 314,14	1 972 634,99	1 968 452,40
TOTAUX	68 681,82	348 907,18	1 903 953,17	2 032 120,79	1 972 634,99	2 381 027,97
Résultats de clôture		6 456,44	10 639,03		4 182,59	
Restes à réaliser	0,00	0,00			0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	68 681,82	348 907,18	1 903 953,17	2 032 120,79	1 972 634,99	2 381 027,97
RESULTATS DEFINITIFS		280 225,36		128 167,62		408 392,98

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indicationsdu compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ont signé au registre des délibérations : 60 votants

Cachets de la CC Pays du Saintois



Pour expédition conforme

Le Président



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT

Nancy

CANTON

Meine-au-Santois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU SAINTOIS

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril 2026, à vingt heures, le conseil communautaire, convoqué le 17/04/2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison des Animations de Vaudigny, sous la présidence de M. Philippe LEPAPE, Président.

Afférents au conseil communautaire	69
Procurations	5
Votants	62

Date de la convocation
17/04/2026

Date d'affichage
04/05/2026

Objet de la délibération :

BUDGET GENERAL
AFFECTATION DE
RESULTATS

PRÉSENTS : M. VOINOT Etienne ; Mme PORTELLI Christine (suppléante) ; M. LEMOINE Dominique ; M. THOMASSIN Jean-Philippe ; Mme MOREL Florie ; M. CHIARAVALLI Bruno ; M. ROBERT Jean-Paul ; M. FAYS Xavier ; Mme PARADIS Pauline ; M. TIMON Yann ; M. ANTOINE Jean-Louis ; Mme HAYE Bénédicte ; Mme RICHARDOT Agnès ; M. DEPRUGNEY Eric ; M. PIERRAT Eric ; M. SAINT MIHIEL Mathieu ; M. DE DONCKER Jean-Pierre ; M. KLEIN Jérôme ; M. HENRY Jean-Raphaël ; Mme SCHLACHER Marie-Madeleine ; M. PY François ; M. PARGON Nicolas ; M. MARLIER Jean-Marie ; Mme BOUVIER Marie-Hélène ; M. JEANDEL Christophe ; M. PEIGNIER Bernard ; Mme PERNOT-TREVILLOT Geneviève ; M. MOREAU Francis (suppléant) ; M. BARBEZANT Maurice ; M. LEMARQUIS Didier ; M. DAVILLER Sébastien ; Mme CLAUDE Dominique ; Mme VUILLAUME Sandrine (suppléante) ; Mme GELOT Françoise ; M. ARNOLD Rudy ; M. LAURENT Michel ; M. STOTE Eric ; M. MANGIN Jacques ; Mme GRIFFATON Anne-Marie (suppléante) ; M. TROTOT Francis ; M. CARLIER Johann ; M. NICOLAS Thierry ; M. MARCHAL Pierre ; M. BERGER Michel ; M. LANG Jean-Louis ; Mme CLEMENT Stéphanie ; M. LEPAPE Philippe ; M. STOLL Vincent ; M. TOUSSAINT-NOVIAnt François ; M. COLIN Stéphane ; Mme HIÉ Stéphanie ; M. MOUGENOT Alain ; Mme QUINTOIS Sylvie ; M. LACQUEMANT Rémy ; Mme MALGLAIVE Mireille ; M. BECKER Didier (suppléant) ; Mme NOEL Nadia ; M. FRANCOIS Marc et M. ZIMMER Alexandre.

ABSENTS : M. MARTIN Michaël ; M. DUBREUCQ Jean-Loup et M. DE MITRY Jean-Hyacinthe.

EXCUSES : Mme MEYER Brigitte ; M. BOULANGER Jean-Marc ; M. DIDIER Stéphane ; M. PERROTEZ Eric ; M. CHESINI Romuald ; M. BERGÉ Olivier ; M. BRUNNER Gauthier ; Mme BRETON Clara ; Mme GRECO Valérie ; M. THOMAS Didier ; M. JUNQUA Patrice et M. CLAUDE Philippe.

Conformément à l’article L2121-15 du CGCT, M. Stéphane COLIN a été élu secrétaire.

La présente délibération annule et remplace la précédente délibération d’affectation des résultats en raison d’une erreur matérielle de retranscription des résultats budgétaires.

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de M. Philippe LEPAPE après avoir approuvé le CFU du budget général 2025,

Considérant qu’il y a lieu de prévoir l’équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,

Constatant que le CFU général 2025 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de	+ 37 640.50 €
- Un excédent reporté de	+ 611 226.03 €
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	+ 648 866.53 €
- Un déficit d'investissement de	- 24 873.10 €
- Un excédent reporté d'investissement de	+ 388 807.40 €
- Un déficit des restes à réaliser de	- 103 580 €
- Soit un excédent de financement de	+ 260 354.30 €

Besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

- **RÉSULTAT D'EXPLOITATION REPORTÉ au 31/12/2025 : + 648 866.53 €**
- **AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE Compte 1068 : 0,00 €**
- **EXCÉDENT DE RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ Ligne 002 : + 648 866.53 €**
- **RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001 excédent) : + 363 934.30 €**

Conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales, la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département pour le contrôle de légalité et fera l'objet des mesures de publicité prévues par la réglementation en vigueur.

Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale 5 place de la Carrière, C.O. n°20038, 54036 NANCY CEDEX, soit par voie électronique à partir du site de téléprocédure : <http://www.telerecours.fr>

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture

le 04/05/2026

Et Publication ou Notification
Le 04/05/2026



Fait et délibéré à Vaudigney
Le président de la Communauté de Communes
du
PAYS DU SAINTOIS

Philippe LEPAPE,



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT

Nancy

CANTON

Meine-au-Santois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU SAINTOIS

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril 2026, à vingt heures, le conseil communautaire, convoqué le 17/04/2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison des Animations de Vaudigny, sous la présidence de M. Philippe LEPAPE, Président.

Afférents au conseil communautaire	69
Procurations	5
Votants	62

Date de la convocation
17/04/2026

Date d'affichage
04/05/2026

Objet de la délibération :

BUDGET OM
AFFECTATION DE
RESULTATS

PRÉSENTS : M. VOINOT Etienne ; Mme PORTELLI Christine (suppléante) ; M. LEMOINE Dominique ; M. THOMASSIN Jean-Philippe ; Mme MOREL Florie ; M. CHIARAVALLI Bruno ; M. ROBERT Jean-Paul ; M. FAYS Xavier ; Mme PARADIS Pauline ; M. TIMON Yann ; M. ANTOINE Jean-Louis ; Mme HAYE Bénédicte ; Mme RICHARDOT Agnès ; M. DEPRUGNEY Eric ; M. PIERRAT Eric ; M. SAINT MIHIEL Mathieu ; M. DE DONCKER Jean-Pierre ; M. KLEIN Jérôme ; M. HENRY Jean-Raphaël ; Mme SCHLACHTER Marie-Madeleine ; M. PY François ; M. PARGON Nicolas ; M. MARLIER Jean-Marie ; Mme BOUVIER Marie-Hélène ; M. JEANDEL Christophe ; M. PEIGNIER Bernard ; Mme PERNOT-TREVILLOT Geneviève ; M. MOREAU Francis (suppléant) ; M. BARBEZANT Maurice ; M. LEMARQUIS Didier ; M. DAVILLER Sébastien ; Mme CLAUDE Dominique ; Mme VUILLAUME Sandrine (suppléante) ; Mme GELOT Françoise ; M. ARNOLD Rudy ; M. LAURENT Michel ; M. STOTE Eric ; M. MANGIN Jacques ; Mme GRIFFATON Anne-Marie (suppléante) ; M. TROTOT Francis ; M. CARLIER Johann ; M. NICOLAS Thierry ; M. MARCHAL Pierre ; M. BERGER Michel ; M. LANG Jean-Louis ; Mme CLEMENT Stéphanie ; M. LEPAPE Philippe ; M. STOLL Vincent ; M. TOUSSAINT-NOVIAnt François ; M. COLIN Stéphane ; Mme HIÉ Stéphanie ; M. MOUGENOT Alain ; Mme QUINTOIS Sylvie ; M. LACQUEMANT Rémy ; Mme MALGLAIVE Mireille ; M. BECKER Didier (suppléant) ; Mme NOEL Nadia ; M. FRANCOIS Marc et M. ZIMMER Alexandre.

ABSENTS : M. MARTIN Michaël ; M. DUBREUCQ Jean-Loup et M. DE MITRY Jean-Hyacinthe.

EXCUSES : Mme MEYER Brigitte ; M. BOULANGER Jean-Marc ; M. DIDIER Stéphane ; M. PERROTEZ Eric ; M. CHESINI Romuald ; M. BERGÉ Olivier ; M. BRUNNER Gauthier ; Mme BRETON Clara ; Mme GRECO Valérie ; M. THOMAS Didier ; M. JUNQUA Patrice et M. CLAUDE Philippe.

Conformément à l’article L2121-15 du CGCT, M. Stéphane COLIN a été élu secrétaire.

La présente délibération annule et remplace la précédente délibération d’affectation des résultats Budget OM en raison d’une erreur matérielle de retranscription des résultats budgétaires.

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de M. Philippe LEPAPE après avoir approuvé le CFU du budget OM 2025,

Considérant qu’il y a lieu de prévoir l’équilibre budgétaire,

Statuant sur l’affectation du résultat d’exploitation de l’exercice 2025,

Constatant que le CFU OM 2025 fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de	- 10 639.03 €
- Un excédent reporté de	+ 138 806.03 €
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	+ 128 167.62 €
- Un excède d'investissement de	+ 6 456.44 €
- Un déficit des restes à réaliser de	0 €
- Un excédent reporté d'investissement de	+ 273 768.92 €
- Soit un excédent de financement de	+ 280 225.36 €

Besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

- **RÉSULTAT D'EXPLOITATION REPORTÉ au 31/12/2025 : + 128 167.62 €**
- **AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE Compte 1068 : 0,00 €**
- **EXCÉDENT DE RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ Ligne 002 : + 128 167,62 €**
- **RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001 excédent) : + 280 225,36 €**

Conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales, la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département pour le contrôle de légalité et fera l'objet des mesures de publicité prévues par la réglementation en vigueur.

Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale 5 place de la Carrière, C.O. n°20038, 54036 NANCY CEDEX, soit par voie électronique à partir du site de téléprocédure : <http://www.telerecours.fr>

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture

le 04/05/2026

Et Publication ou Notification
Le 04/05/2026



Fait et délibéré à Vaudigney
Le président de la Communauté de Communes
du
PAYS DU SAINTOIS

Philippe LEPAPE,

